

## **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour la Communauté de communes Plaines et Monts de France**

ENTRE

### **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Plaines et Monts de France**

Représentée par son président, Monsieur Jean-Louis DURAND, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération n°036-2020 en date du 09 juillet 2020.

Ci-après désigné par « La Communauté de communes Plaines et Monts de France »,

D'une part,

ET

### **L'État,**

Représenté par Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **Article 1 - Objet du contrat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ; et dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

### **Article 2 – Orientations stratégiques : les volets thématiques du CRTE**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire de la communauté de communes Plaines et Monts de France approuvé en date du 02 mars 2020 et les évolutions liées aux priorités nationales.

- **Orientation 1** : Développer une mobilité plus durable, prenant en compte les spécificités du territoire et les besoins des habitants
- **Orientation 2** : Encourager la rénovation énergétique du patrimoine public et poursuivre le maillage des équipements publics afin de garantir un accès de qualité aux services, tout en s'engageant dans une démarche d'économies d'énergies
- **Orientation 3** : Poursuivre les engagements de la collectivité en faveur de la réduction et la valorisation des déchets, selon les principes des 3RV, et accompagner les changements de comportement notamment par l'éducation au développement durable
- **Orientation 4** : Promouvoir des pratiques agricoles et alimentaires durables dans une logique d'économie circulaire, et de préservation de la biodiversité
- **Orientation 5** : Préserver la ressource en eau ainsi que les milieux aquifères, prévenir les risques d'inondations

et protéger la biodiversité, tout en optimisant les équipements publics d'eau et d'assainissement

- **Orientation 6** : Offrir un cadre de vie de qualité aux habitants du territoire en leur mettant à disposition notamment des équipements de santé performants et de proximité
- **Orientation 7** : Assurer un développement économique et numérique prenant en compte les spécificités et les savoirs faire locaux du territoire, qui favorise les commerces et artisans de proximité et qui se base sur la mise en valeur et la préservation de l'environnement

Les ambitions et les orientations stratégiques font l'objet de **fiches descriptives, jointes en annexes 2 et 3**. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

### **Article 3 – Le Plan d'action**

Les « projets » envisagés sont listés à titre strictement indicatif.

Ces projets ne deviennent des « fiches actions » que lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, qu'ils sont suffisamment mûrs pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable, et qu'ils sont validés par les comités technique et de pilotage, après instruction au regard de la réglementation en vigueur en matière de transition écologique.

Les projets accompagnés prioritairement par l'Etat devront obligatoirement être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone, biodiversité et ZAN). Quelle que soit leur envergure, ils sont toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte. Leur inscription au CRTE ne prédispose pas de l'obligation d'obtention des autorisations administratives nécessaires à leur réalisation et n'emporte pas engagement financier de la part de l'Etat, qui assurera une analyse des dossiers au cas par cas

#### **3-1 Liste des actions matures 2021-2022 :**

- Promotion de nouvelles offres de transport
- Schéma directeur cyclable et aménagements cyclables
- Rénovation énergétique des bâtiments publics intercommunaux et communaux - Via les CEE (Annet sur Marne, Charny, Fresnes sur Marne, Messy, Le Pin, Saint-Mesmes, Précly sur Marne)
- Mise en place d'une PTRE (SURE)
- Construction d'équipements en lien avec le nouveau collège de Charny
- Réalisation d'une salle polyvalente à Charmentray
- Construction d'une salle multi-activités à Précly sur Marne
- Extension-réhabilitation des Services Techniques Municipaux à Villevaudé
- Création d'une Maison des Associations à Villevaudé
- Réfection de la rue de Douy à Annet sur Marne
- Mise en accessibilité de la tribune du stade à Annet sur Marne
- Travaux d'enfouissement réseaux secs rue du Général de Gaulle à Annet sur Marne
- Redevance incitative
- Démarche alimentaire et agricole - PAT
- Actions d'animation mise en valeur du patrimoine naturel (Animations)
- Elaboration du schéma directeur d'assainissement des 20 communes
- Reconstruction de la STEP de Villevaudé
- Reconstruction de la STEP d'Oissery
- Mise en séparatif des réseaux de Charny
- Etudes et aménagements pour réduire le risque d'inondation sur la CCPMF
- Mise en conformité des réseaux d'assainissement des parcelles privées
- Réalisation du schéma directeur d'eau potable du SMAEP de la Goële
- Protection de la ressource en eau : Déclaration d'utilité publique du SMAEP de la Goële
- Renforcement du réseau de défense incendie de Saint-Mesmes
- Mise en service du forage d'Oissery et raccordement sur le forage de Saint Pathus 3
- Création du Centre Intercommunal de Santé et de ses antennes
- Création de la maison médicale de Charny

Les actions matures du CRTE sont détaillées et chiffrées dans des fiches action en **annexe 4**.

#### **3-2 Projets et actions en maturation 2023-2026**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat (**annexe 5**).

## **Article 4 - Engagements des partenaires**

### **4.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **4.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de communes Plaines et Monts de France assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire (**annexe 1**).

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une directrice responsable du pilotage du CRTE et à affecter une cheffe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Elle pourra être assistée d'une animatrice chargée de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **4.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 4 pour chaque fiche action.

### **4-4 Maquette financière**

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Les maquettes financières pour 2021 et 2022 sont visibles en annexe 7.

## **Article 5 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

### **5.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes Plaines et Monts de France, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### **5.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de communes Plaines et Monts de France. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## **Article 6 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

## **Article 7 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les objectifs détaillés ainsi que les indicateurs sont précisés dans chaque fiche action en annexe 4.

## **Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE, Evolution et mise à jour, Résiliation.**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et tient compte des opérations déjà financées au titre du plan de relance. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

**Article 9 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Melun.

Signé à Dammartin-en-Goële le


**Le Président de la Communauté de communes  
Plaines et Monts de France**


  
**Jean-Louis DURAND**



**Pour le Préfet et par délégation,**

**Le sous-préfet de Meaux**

  
**Nicolas HONORE**



**ANNEXES DU CRTE**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE**

**Annexe 1 –Présentation du territoire et de ses dispositifs en cours**

**Annexe 2 –Ambitions de la Communauté de communes Plaines et Monts de France**

**Annexe 3 –Orientations stratégiques**

**Annexe 4 - Fiches action**

**Annexe 5 – Projets**

**Annexe 6 - Modalités d'accompagnement en ingénierie**

**Annexe 7 – données de suivi techniques et financières – maquettes financières 2021 et 2022**

**Annexe 8 – composition du comité technique et du comité de pilotage**

**Annexe 9 – Etat des lieux écologiques du territoire**

## **Annexe 1 – Présentation du territoire et de ses dispositifs en cours**

Créée par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2012 la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) est née de la fusion des Communautés de Communes des Portes de la Brie, de la Plaine de France et du Pays de la Goële et du Multien.

Elle compte aujourd'hui 20 communes pour une surface de 14 478 ha, et comptabilise 24 652 habitants au premier janvier 2019.

Le territoire de la CCPMF est particulièrement attractif, puisque sa population a augmenté de 30% en 16 ans. Cette croissance, nettement supérieure à celle du département (+17%), s'explique entre autres, par la proximité immédiate de zones d'emploi importantes, mais aussi par la qualité de son cadre de vie périurbain.

Aussi à l'échelle de la CCPMF, on peut estimer qu'à un rythme constant la population pourrait atteindre les 30 000 habitants à l'horizon 2035.

La Communauté de Communes Plaines et Monts de France et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement non-exhaustif des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- La convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) signée avec l'Etat,
- La convention territoriale globale signée avec la CAF,
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCPMF,
- Le Projet de santé de la CCPMF,
- La convention de financement du réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH signée avec le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique.
- Conventions avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Les conventions et contrats avec la Région et le Département.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Annexe 2 – Ambitions de la Communauté de communes Plaines et Monts de France

La Communauté de Communes Plaines et Monts de France est une intercommunalité périurbaine de 24 652 habitants, localisée au carrefour de territoires clés de l'Est de l'Île-de-France :

- la plateforme aéroportuaire de Roissy - Charles de Gaulle,
- l'agglomération de Meaux,
- la ville nouvelle de Marne-la-Vallée,
- le bassin chellois.

Son territoire est considéré comme un espace rural de qualité, ponctué par les terres fertiles de la Plaine de France, les milieux boisés des buttes de la Goële, et des connexions écologiques avec la vallée de la Marne. C'est un territoire attractif, qui attire de plus en plus de jeunes familles. En l'espace de 16 ans, sa population a progressé de 30%, soit 5 617 habitants supplémentaires.

Le projet de territoire de la CCPMF s'articule autour d'un enjeu majeur qui est la préservation de sa qualité de vie et de son environnement, tout en assurant un développement économique et social qui corresponde aux besoins d'une population grandissante.

La transition écologique n'est pas perçue comme une contrainte par la CCPMF, mais au contraire, elle est considérée comme un levier permettant à la collectivité de préserver son territoire tout en le mettant en valeur et en permettant son développement économique.

En effet, le projet de territoire de la Communauté de communes Plaines et Monts de France est clairement exprimé dans son Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 02 mars 2020. Ce document a permis d'une part à la collectivité de poser les enjeux et les orientations stratégiques pour son territoire, et d'autre part de matérialiser un plan d'actions opérationnelles en faveur notamment de la transition énergétique et écologique.

Comme un projet de territoire n'est pas un document figé et qu'une stratégie territoriale est évolutive, il convient aujourd'hui dans le cadre du CRTE de compléter le projet de territoire de la collectivité. En effet, bien que celui du PCAET soit relativement récent : mars 2020, les événements liés à la crise sanitaire, qui impacte le pays depuis plus d'un an, ont mis en lumière certains enjeux sur le territoire.

L'objectif du CRTE est de fédérer l'ensemble des partenaires de la CCPMF autour d'une vision globale du territoire. De plus, ce contrat vise à intégrer l'ensemble des communes constitutives de la CCPMF. Selon le degré de maturité des projets portés par les communes, ces derniers pourront faire l'objet de fiches actions, ou bien de fiches projet qui seront transformées au fil de l'eau.

### **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

La CCPMF se constitue depuis plusieurs années en projet de territoire.

Cela se traduit par sa transformation en territoire connecté. A ce jour 20 communes du territoire sont couvertes par la fibre optique, soit 94% des habitants. La totalité du territoire sera raccordée d'ici 2023 (convention en cours avec Seine et Marne Numérique).

Cela se traduit également par l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé le 02 mars 2020. Ce dernier dicte, au travers de ses 7 orientations stratégiques, la politique de la collectivité en matière de transition écologique. Ce document a été pensé de manière transversale et innovante. C'est pourquoi il intègre un volet dédié à la santé environnementale, permettant de faire le lien entre le PCAET et le Projet de santé de la CCPMF.

En effet, afin de lutter contre la désertification médicale sur son territoire, la collectivité a élaboré un Projet de santé visant la création de son premier Centre Intercommunal de Santé (CIS), employant des médecins salariés de la CCPMF. Actuellement composé de deux médecins, une infirmière et une sage-femme, ce centre devrait accueillir deux nouveaux médecins d'ici fin 2021.

Le projet de santé de la CCPMF favorise la synergie entre les territoires et les acteurs, grâce à une contractualisation avec l'ARS, et un conventionnement avec le GHEF.

Le Projet de territoire de la CCPMF se construit également autour de son futur Contrat Local de Santé (CLS). Il s'agit d'un projet transversal, qui viendra compléter le volet «santé environnementale» du Plan Climat. C'est pourquoi, au-



delà de l'offre de soin et des parcours de santé, le CLS intégrera des actions portant sur les déterminants environnementaux de la santé.

Enfin, déjà engagée en faveur de la transition agricole et alimentaire au travers de son Plan Climat, la CCPMF souhaite approfondir ses efforts, et élaborer une véritable stratégie de territoire autour de l'alimentation. C'est pourquoi elle s'est engagée, par délibération en date du 22 mars 2021, dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce dernier devra capitaliser sur les atouts et les acteurs présents sur le territoire afin de créer de nouvelles synergies permettant de favoriser des modes de production et de consommation alimentaires durables.

Tous ces projets pourraient être consolidés et pérennisés autour d'un document stratégique opposable tel qu'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). La CCPMF souhaite démontrer, au travers de son projet de territoire, la pertinence et la nécessité d'établir un SCoT à l'échelle des 20 communes qui la composent.

Ces éléments sont détaillés dans l'état des lieux écologique du territoire, **en annexe 9**.

## Annexe 3 – Orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques du CRTE. Ces orientations s'appuient essentiellement sur celles du PCAET approuvé en date du 02 mars 2020.

### **Orientation 1 : Développer une mobilité plus durable, prenant en compte les spécificités du territoire et les besoins des habitants**

La communauté de communes Plaines et Monts de France est un territoire rural où l'utilisation de la voiture individuelle semble inévitable. Néanmoins, depuis plusieurs années la collectivité travaille en collaboration avec l'autorité organisatrice des transports (Ile-de-France Mobilité) et les transporteurs du secteur afin de développer un réseau de transport en commun diversifié et qui réponde aux besoins des habitants. Dans ce contexte, la collectivité réfléchit à plusieurs évolutions concernant les transports en commun (transport à la demande, adaptation des réseaux de bus, etc.).

En parallèle, la CCPMF mise sur le développement de la mobilité douce via des actions complémentaires au schéma directeur cyclable intercommunal adopté en 2020 et qui visent à encourager et à développer l'usage du vélo sur le territoire (vélotourisme, service de location de vélo, service de réparation de vélo, etc.).

### **Orientation 2 : Encourager la rénovation énergétique du patrimoine public et poursuivre le maillage des équipements publics afin de garantir un accès de qualité aux services, tout en s'engageant dans une démarche d'économies d'énergies**

La communauté de communes s'engage depuis plusieurs années à développer les services à la population (Maison France Service, structures petite enfance, etc.) afin d'offrir un cadre de vie et des services de qualité à ses administrés. Les communes du territoire sont également dans la même dynamique que l'EPCI. En effet, plusieurs communes ont des projets de construction de nouveaux bâtiments publics (salle des fêtes, ...) dans l'optique d'améliorer les services aux habitants et le cadre de vie en général.

Les communes et l'intercommunalité se sont également engagés depuis plusieurs années sur la rénovation de leurs bâtiments publics (écoles, mairies, logements communaux, etc.) dans un souci d'économies d'énergie et de transition énergétique. Les collectivités ont notamment profité des certificats d'économies d'énergie bonifiées TEPCV en 2018.

Toujours dans cet objectif de rénovation énergétique la CCPMF a mis en place depuis un an une plateforme de rénovation énergétique afin d'offrir aux habitants, entreprises et communes du territoire des conseils sur les travaux de rénovation énergétique. Ce service intervient après une première campagne de balades thermiques effectuées sur les 20 communes. Ce dispositif s'inscrit dans une stratégie de transition, mais aussi de lutte contre la précarité énergétique. Enfin, toujours dans cette optique la CCPMF travaille activement avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire et plus particulièrement les projets liés au solaire photovoltaïque et la méthanisation.

### **Orientation 3 : Poursuivre les engagements de la collectivité en faveur de la réduction et la valorisation des déchets, selon les principes des 3RV, et accompagner les changements de comportement notamment par l'éducation au développement durable**

Dans une logique d'optimisation du service, de maîtrise des coûts, et de réduction des déchets, la communauté de communes a décidé de mettre en place une tarification incitative, via une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi). Cette dernière sera mise en place progressivement en 2021, pour être effective à partir de janvier 2022.

En matière de biodéchets, la CCPMF distribue gratuitement des composteurs et des poules pondeuses aux habitants qui le souhaitent. La CCPMF souhaite poursuivre cette démarche pour proposer à chaque habitant une solution de tri à la source des biodéchets. Le futur Projet Alimentaire Territorial de la CCPMF devra intégrer cette problématique et proposer des actions concrètes visant à réduire et à valoriser les biodéchets localement.

Des dépôts sauvages sont régulièrement constatés sur le territoire de la CCPMF. En l'absence de compensation, leur enlèvement se fait aux frais des communes. A ce jour, la CCPMF n'exerce pas la compétence en matière d'enlèvement de dépôts de déchets sur la voie publique, mais elle souhaite porter des actions de lutte contre les dépôts sauvages à l'échelle intercommunale, toujours dans une logique de projet de territoire.

Néanmoins, consciente qu'elle ne pourra pas y arriver seule, la CCPMF prévoit, au travers du PCAET, de créer un groupe de travail dédié à la lutte contre les dépôts sauvages, constitué d'élus, d'agents techniques, et de partenaires tels que le SMITOM. L'objectif de cette action est d'aller plus loin en mettant en œuvre des actions et préventives de

manière à combattre les dépôts sauvages à la source.

#### **Orientation 4 : Promouvoir des pratiques agricoles et alimentaires durables dans une logique d'économie circulaire, et de préservation de la biodiversité**

Les différents diagnostics réalisés (dans le cadre de l'élaboration du Plan climat et du contrat local de santé notamment), ont mis en avant l'alimentation et l'agriculture comme étant des enjeux majeurs pour le territoire. En effet, de par son caractère rural, le territoire présente un potentiel important en termes de circuits courts et d'alimentation locale. Pourtant, ces boucles locales sont encore très peu développées sur le territoire. Par ailleurs, le secteur agricole représente une part importante des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire, et les grandes cultures céréalières accentuent les risques d'inondation et l'utilisation de produits phytosanitaires.

Aujourd'hui, la CCPMF souhaite réinterroger l'ensemble de la chaîne de production et de consommation alimentaire, afin de créer des circuits courts, relocaliser la production alimentaire, et promouvoir une alimentation locale, durable et responsable, accessibles à tous les habitants.

La CCPMF mène depuis plusieurs années des actions allant dans ce sens. D'une part, elle est engagée depuis 2013 auprès du Département de Seine-et-Marne en étant signataire de la Charte du développement durable dans le cadre de sa politique de l'eau. Elle s'est également engagée avec ses communes dans une politique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces communaux.

D'autre part, elle a mené une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire en réalisant des pesées dans 9 cantines du territoire. Suite à cette campagne 4 établissements ont installé des composteurs, pour valoriser localement ces biodéchets et trois ont décidé d'organiser une collecte différenciée des biodéchets.

Enfin, dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la CCPMF a accompagné financièrement et techniquement des projets d'agroforesterie sur le territoire, en partenariat avec l'association Agrof'île.

La collectivité souhaite poursuivre ces actions en les intégrant dans son futur Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

#### **Orientation 5 : Préserver la ressource en eau ainsi que les milieux aquifères, prévenir les risques d'inondations et protéger la biodiversité, tout en optimisant les équipements publics d'eau et d'assainissement**

La compétence en matière d'eau potable est partagée entre la CCPMF et les différents syndicats mixtes présents sur le territoire. La production et la distribution d'eau potable sont assurées par des délégataires de service.

En matière d'assainissement, la communauté de communes exerce cette compétence en régie pour deux de ses communes. L'assainissement sur les autres communes est géré par les délégataires de service que sont Véolia, la SAUR et SUEZ. Au total, la CCPMF recense 12 stations d'épuration (STEP), réparties sur l'ensemble du territoire.

En matière d'eau et d'assainissement la collectivité travaille en collaboration avec les syndicats et les délégataires afin de maintenir la qualité du service. Pour se faire, des travaux de reconstruction ou d'amélioration sont régulièrement réalisés sur les réseaux.

La CCPMF détient depuis le 1er janvier 2018 la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Certaines communes de son territoire sont entièrement gérées par des syndicats de rivière, d'autres communes ne le sont qu'en partie. La CCPMF intervient donc directement sur les territoires qui ne sont pas gérés par le biais des syndicats de rivières.

En matière de biodiversité, le territoire de la CCPMF est doté de plusieurs espaces naturels de qualité tels que la forêt de Montgé ou l'espace naturel sensible des Olivettes.

#### **Orientation 6 : Offrir un cadre de vie de qualité aux habitants du territoire en leur mettant à disposition notamment des équipements de santé performants et de proximité**

En juin 2019, la CCPMF a intégré la compétence Santé au titre des compétences facultatives afin de mener une politique de santé et réaliser des actions en ce sens sur son territoire, notamment la création d'un centre de santé intercommunal. Cette décision faisait suite au constat alarmant de désertification médicale sur le territoire de la communauté de communes. En effet, avec un ratio de 49,7 médecins pour 100 000 habitants, la CCPMF connaît une densité médicale presque 3 fois inférieure à la densité nationale et 2 fois inférieure à celle de l'Île de France.

Pour pallier à ce manque de professionnels de santé, la CCPMF a décidé de créer son propre Centre Intercommunal de Santé (CIS), avec des médecins salariés de la collectivité. Ce dernier se situe sur la commune de Fresnes-sur-Marne, et a ouvert ses portes en juin 2020. Il compte actuellement deux médecins, une infirmière et une sage-femme, en plus du personnel administratif. La CCPMF prévoit de compléter cet équipement par la création de 7 antennes du CIS, réparties sur 7 communes du territoire. Ces dernières seront aménagées dans des locaux existants, mis à disposition de la CCPMF par les communes.

Enfin, la collectivité envisage la création d'une navette médicale itinérante, pour apporter du soin au plus près des

habitants.

Suite à l'ouverture de son CIS, la CCPMF a décidé d'élaborer un Contrat Local de Santé (CLS).

Enfin, à l'échelle des communes certaines ont également travaillé sur des équipements de santé telle que des maisons médicales. Ensemble communes et intercommunalité ont pour ambition d'atténuer la désertification médicale du territoire.

**Orientation 7 : Assurer un développement économique et numérique prenant en compte les spécificités et les savoirs faire locaux du territoire, qui favorise les commerces et artisans de proximité et qui se base sur la mise en valeur et la préservation de l'environnement**

La communauté de communes Plaines et Monts de France est une intercommunalité rurale. Consciente de son patrimoine naturel et du cadre de vie privilégié qu'elle offre à ses habitants elle ambitionne de les préserver.

Cette préservation revêt à la fois un caractère de sanctuarisation de ces espaces, mais aussi de mise en valeur afin de les faire connaître au public via l'organisation d'événements culturels et environnementaux.

En plus de son cadre de vie, la localisation de la CCPMF fait que le territoire de la CCPMF possède un fort potentiel de développement du tourisme, que cela soit le slow tourisme, le tourisme culturel, ou de passage. Ce potentiel est d'autant plus important quand il s'inscrit dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

En matière d'économie, la communauté de communes compte 29% de commerçants / artisans sur son territoire, contre 23% à l'échelle du département de la Seine-et-Marne. Cette surreprésentation est le signe que l'économie est avant tout tournée vers sa population. Fort de ce constat et avec la montée en puissance des outils numériques en matière de communication, publicité, réservation de commande, retrait de commande, la collectivité souhaite réfléchir à la mise en place d'outils numériques de type applications pour ces commerces et artisans

## Annexe 4 – Fiches action

N°	Thèmes	Actions	Porteur de l'action
1	Mobilité et transports	Promotion de nouvelles offres de transport	SMG
2		Schéma directeur cyclable et aménagements cyclables	CCPMF
3	Patrimoine et transition énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments publics intercommunaux et communaux - Via les CEE (Annet sur Marne, Charny, Fresnes sur Marne, Messy, Le Pin, Saint-Mesmes, Précý sur Marne)	CCPMF + Communes
4		Mise en place d'une PTRE (SURE)	CCPMF
5		Construction d'équipements en lien avec le nouveau collège de Charny	CCPMF + Charny
6		Réalisation de salle polyvalente de Charmentray	Commune
7		Construction d'une salle multi-activités à Précý sur Marne	Commune
8		Extension-Réhabilitation des Service Techniques Municipaux à Villevaudé	Commune
9		Création d'une Maison des Associations à Villevaudé	Commune
10		Réfection de la rue de Douy à Annet	Commune
11		Mise en accessibilité de la tribune du stade à Annet sur Marne	Commune
12		Travaux d'enfouissement réseaux secs rue du général de Gaulle à Annet sur Marne	Commune
13	Gestion et traitement des déchets	Redevance incitative	CCPMF
14	Agriculture, alimentation et biodiversité	Démarche alimentaire et agricole - PAT	CCPMF
15		Actions d'animation mise en valeur du patrimoine naturel (Animations)	CCPMF
16	Eau et assainissement	Elaboration du schéma directeur d'assainissement des 20 communes	CCPMF
17		Reconstruction de la STEP de Villevaudé	CCPMF
18		Reconstruction de la STEP d'Oissey	CCPMF
19		Mise en séparatif des réseaux de Charny	CCPMF
20		Etudes et aménagements pour réduire le risque d'inondation sur la CCPMF	CCPMF
21		Mise en conformité des parcelles privées	CCPMF
22		Réalisation du schéma directeur d'eau potable du SMAEP de la Goële	SMAEP de la Goële
23		Protection de la ressource en eau : Déclarations d'utilité publique	SMAEP de la Goële
24		Renforcement réseau de défense incendie de Saint-Mesmes	SMAEP de la Goële
25	Mise en service du Forage d'Oissey et raccordement sur le forage de Saint Pathus 3	SMAEP de la Goële	
26	Cadre de vie - santé	Création d'antennes du CIS, et d'une navette médicale itinérante	CCPMF + Communes
27		Création de la maison médicale de Charny	Commune

<b>Mobilité et transports</b>	<b>Proposer de nouvelles offres de transport</b>
<b>n°1</b>	<b>Promotion de nouvelles offres de transport</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SMG</b>

## DESCRIPTION DE L'ACTION

La communauté de communes Plaines et Monts de France est un territoire rural où l'utilisation de la voiture individuelle semble inévitable. Néanmoins, depuis plusieurs années la collectivité travaille en collaboration avec l'autorité organisatrice des transports (Ile-de-France Mobilité), le syndicat Mixte de la Goële (SMG) et les transporteurs du secteur afin de développer un réseau de transport en commun diversifié et qui réponde aux besoins des habitants.

Les actions suivantes sont portées par le SMG :

### ❖ Amélioration de l'offre du réseau Goëlys

#### Commune de Dammartin-en-Goële – mai 2021 :

Afin d'optimiser, d'améliorer et de desservir l'ensemble des utilisateurs des transports en commun, la création d'une nouvelle desserte de la ZAC de la folle Emprince (nouveaux lotissements sur la commune de Dammartin-en-Goële) a été créée.

De plus, la ZA des Prés Bouchers étant en pleine expansion avec l'implantation récente de nouvelles entreprises, un nouvel arrêt a été créé afin de desservir l'entreprise ADVEO. Ces nouveaux points d'arrêts sont desservis par la ligne 708 à destination de la gare de Dammartin/Jully/Saint-Mard.

De ce fait, la ligne 708 a été modifiée et renforcée afin de répondre au besoin des usagers.

#### Communes de Moussy-le-Vieux et de Moussy-le Neuf : septembre 2021 :

Les zones d'activités du territoire du SMG étant en pleine expansion, il a été nécessaire de renforcer et d'améliorer la desserte de la ligne 702 et notamment du point d'arrêt LOTO sur la commune de Moussy-le-Vieux suite à l'implantation de l'entreprise TEREOS ainsi que pour la ZAC de Moussy-le-Neuf.

#### Un nouveau TAD (zone 4)

En plus des lignes régulières de bus, des lignes de transport à la demande (TAD) sont mises en service depuis le premier janvier 2020. Le TAD est un bus qui complète les lignes régulières en heures creuses, et qui fonctionne selon un système de réservation de trajet par les passagers. Il s'adapte donc parfaitement à ses utilisateurs. Ce service sur mesure rencontre un vif succès auprès des habitants et notamment chez les travailleurs en horaires décalés.

Plusieurs TAD circulent sur le territoire, notamment pour relier les communes du Nord à la plateforme aéroportuaire. La CCPMF souhaite étudier le potentiel de développement du TAD sur son territoire pour envisager la mise en place de nouveaux TAD, afin de desservir toutes les communes vers les bassins d'emplois et les gares.

Dans ce contexte la CCPMF a travaillé avec le SMG sur un nouveau rabattement du TAD zone 3 sur la gare RER de Mitry-Claye et à l'ouverture d'un nouveau TAD sur la zone 4 du réseau et qui desservira dès septembre 2021 les communes de Vinantes, Saint-Mesmes, Nantouillet, Villeroy, Charny, Messy, et Gressy et qui sera à destination de la gare RER de Mitry-Claye.

### **Amélioration des lignes du réseau du TAD de la Goële (Zones 1 et 3) :**

Afin de favoriser l'accès au TAD de la Goële, une autorisation a été accordée, avec mise en service en septembre 2021, afin d'élargir les points d'intérêts des zones 1 et 3 du TAD.

#### **❖ Amélioration de l'offre du réseau Mitry-Compans-Villeparisis**

Suite à la demande des communes ainsi que du SMG sur l'amélioration de l'offre du CT3 Mitry-Compans-Villeparisis, la nouvelle configuration du bassin de Mitry-Compans-Villeparisis a été adoptée par IDFM et mise en service courant août 2021. Cette restructuration est prise en charge à 100% par IDFM

#### **❖ Mise en accessibilité des points d'arrêt sur le réseau Goelys**

Poursuite de la mise en accessibilité conformément au schéma directeur d'IDFM : déclarer l'ensemble des lignes du réseau Goelys accessible (100% du matériel roulant accessible (fait) et 70% des points d'arrêts composant la ligne déclarés accessibles).

La collectivité a déjà engagé la mise en œuvre de cette réglementation.

Par délibération n°363 du 10 février 2021, le comité syndical a adopté le PPI 2021-2023.

En 2021, le SMG a engagé 619 689,92€ HT de travaux de mise en accessibilité et une dépense de 200 000€HT est prévue afin de sécuriser et e doter les points d'arrêts de mobilier urbain.

Pour les années 2022-2023, le SMG prévoit la mise en accessibilité de 35 points d'arrêts ainsi que la mise en accessibilité de la gare routière située à Saint-Mard.

A la fin du PPI, 15 lignes du réseau GOËLYS seront conformes à la réglementation en vigueur.

### **PARTENAIRES**

Ile de France Mobilités

CARPF

CCPMF

Transporteurs

Département 77

Communes


### **CALENDRIER PREVISIONNEL**

2021	2022	2023	2024	2025
X				

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Accessibilité	1 500 000€	20%	1 800 000€
<b>Total</b>	<b>1 500 000€</b>	<b>20%</b>	<b>1 800 000€</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant	
<b>Accessibilité</b>			
SMG	67%*	1 000 000 €	
IDFM	33%*	500 000 €	
<b>Amélioration de l'offre</b>			
IDFM	100% <i>Intégré au cahier technique de la DSP8 d'IDFM</i>	400 000€ HT/an	
<b>Total</b>	<b>/</b>	<b>2 700 000 €</b>	
<b>Reste à charge SMG</b>	<b>/</b>	<b>1 000 000€</b>	

\* taux estimés



<b>Mobilité et transports</b>	<b>Développer les mobilités actives</b>	
<b>n°2</b>	<b>Réalisation d'aménagements cyclables et de services associés</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>CCPMF</b>	

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Deux types de déplacements pour les déplacements domicile- travail notamment sont visibles sur le territoire de la CCPMF : longues distances et courtes distances. Concernant les longues distances, seul 15% des actifs de la CCPMF travaillent sur le territoire en résulte de nombreux déplacements quotidiens à l'extérieur du territoire notamment vers Paris, la Seine Saint Denis et Roissy. Concernant les courtes distances, les déplacements s'effectuent majoritairement vers les gares situées à proximité.

La CCPMF peut difficilement agir sur les déplacements vers l'extérieur du territoire. Elle a donc choisi de travailler en premier lieu sur les déplacements internes à la CCPMF et en direction des gares situées à proximité.

L'objectif principal, notamment traduit dans le SDC intercommunal, est de réduire la part d'utilisation de la voiture individuelle (82% des actifs) en faveur d'un transfert vers les transports en commun et les mobilités douces (vélo – 2% et marche à pied – 2%).

Pour voir la part des mobilités actives augmenter, la CCPMF prévoit notamment de réaliser des aménagements cyclables et en parallèle elle travaille sur la potentielle mise en place de services associés au vélo comme un service de location de vélo en libre-service.

### ❖ Suite au SDC intercommunal

Fin 2020, la Communauté de Communes des Plaines et Monts de France a adopté son Schéma Directeur Cyclable Intercommunal (SDC). Celui-ci affirme la volonté de la collectivité de développer des solutions alternatives à la voiture individuelle. Outre les aménagements cyclables eux-mêmes (piste cyclable, stationnements, jalonnements) la CCPMF souhaite développer des services annexes aux infrastructures cyclables afin d'encourager la pratique du vélo au quotidien et pour les loisirs.

En terme d'aménagements, le SDC de la CCPMF prévoit la réalisation de 125 km d'aménagements cyclables, pour un montant total de 19,2M€. Les investissements prévus ont été découpés en 4 phases, qui s'étaleront sur 20 ans :

Phase 1 (2021-2022) : Liaisons Le Pin-Villevaudé, et Oissery/Saint-Pathus-Gare de Plessis-Belleville (fiche action)

Phase 2 (2022-2029) : Boucle au centre du territoire, liaisons vers le futur collège de Charny (fiche projet)

Phase 3 : Itinéraires de tourisme (Forêt de Montgé et boucles de la Marne)

Phase 4 : Continuités cyclables

Les phases 1 et 2 correspondent aux aménagements de 5 liaisons définies comme prioritaires et qui représentent un montant prévisionnel de 4 300 000 €.

Le SDC de la CCPMF prévoit également la création de 1 380 places de stationnement vélo sur le territoire, positionnés à proximité des pôles générateurs de déplacements (écoles, mairies, équipements sportifs etc.), pour un coût d'investissement estimé à 104 000€.

Cette action est complétée d'une fiche projet pour les années 2023-2025.

## ❖ Création d'un service de location de vélos

Dans ce contexte, la CCPMF souhaite aujourd'hui étudier la faisabilité et structurer une stratégie pour le développement d'un service de location de vélos.

La nature de ce service (location longue/moyenne durée, libre-service...) ainsi que son mode de fonctionnement (présentiel, dématérialisé ...) ne sont pas encore arrêtés.

Dans un premier temps, il s'agira d'étudier l'opportunité de développer un tel service sur le territoire (technique, financière, organisationnelle et partenariale).

Puis si l'utilité d'un tel service est confirmée, il s'agira de structurer le projet (modalités de location, modalités d'inscription, tarifs, lieux d'implantation, ...) et de l'approfondir (étude de faisabilité technique d'implantation des stations, chiffrage approfondi des coûts d'investissement, ...).

Enfin une dernière étape consistera à la mise en place et au déploiement de ce nouveau service de location de vélos.

### PARTENAIRES

Communes	Associations
Habitants	Département
	Ministère de l'environnement et la transition écologique

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X			

### FINANCEMENT


Dépenses			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Aménagements cyclables (236 000€ en 2021 et 500 000€ en 2022)	736 000€	20%	883 200€
Etude de faisabilité service de location de vélo	11 000 €	20%	13 200 €
<i>Matériel (vélo, système cadenas) *</i>			
<i>Logiciel de réservation *</i>			
<i>Abonnement au service *</i>			
<b>Total</b>	<b>747 000€</b>	<b>20%</b>	<b>896 400€</b>

Recettes		
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
<i>Aménagements</i>		
TEPCV (pour 2021)	80 % max des aménagements cyclables de 2021	188 800 €
Région (pour 2022) – Plan vélo régional	50%	250 000€
DSIL (pour 2022)	30 %	150 000€
<b>Total</b>	<b>80%</b>	<b>588 800€</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20%</b>	<b>147 200€</b>
<i>Service cyclable</i>		
ADEME - AAP Feuille de route pour la qualité de l'air en IdF pour l'étude de faisabilité de location de vélo	70 % de l'étude de faisabilité	7 700 €**
<b>Total</b>	<b>70%</b>	<b>7 700€</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>30%</b>	<b>3 300€</b>

\*Montant à définir selon les résultats de l'étude

\*\*Montant estimatif

OBJECTIFS	INDICATEURS DE SUIVI
Identifier les besoins des habitants en matière de mobilité Proposer une offre adaptée Encourager l'utilisation du vélo sur le territoire Créer une synergie autour des mobilités actives et du sport Promouvoir le slow tourisme à travers les espaces naturels du territoire	Réalisation de l'étude du potentiel de création de l'atelier Création de l'atelier Réalisation de l'étude de faisabilité sur la location de vélos Mise en place du service de location de vélos Nombre de locations / an

Patrimoine et transition énergétique	Encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics	
n°3	Rénovation énergétique des bâtiments publics intercommunaux et communaux, via les CEE	
Maître d'ouvrage	CCPMF et Communes	

## DESCRIPTION DE L'ACTION

En mars 2017, la CCPMF est devenue un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Cette reconnaissance a permis à l'intercommunalité et ses communes de bénéficier d'une aide à la rénovation énergétique dans le cadre du programme «CEE-TEPCV». Il s'agissait d'une convention groupée permettant de valoriser des certificats d'économie d'énergie.

**Le programme aura permis à 18 communes**, ainsi qu'à la communauté de communes, de réaliser divers travaux, portant principalement sur l'isolation des bâtiments publics et l'éclairage public.

Grâce à cette convention exceptionnelle, la collectivité a bénéficié d'une valorisation particulièrement attractive. En effet, **le montant des travaux était d'environ 500 000 €, et a été valorisé à hauteur de 600 000 €.**

Aujourd'hui, plusieurs communes de la CCPMF souhaitent poursuivre cette démarche de transition en réalisant une seconde phase de travaux et en les valorisant au travers de nouveaux CEE. La collectivité a également pour projet de rénover le logement du gardien qui se situe au siège (changement de fenêtres, de volets, ...).

Un recensement a été réalisé auprès des communes afin de faire une opération conjointe, et obtenir un tarif de CEE intéressant. A ce jour, 6 communes souhaitent réaliser cette deuxième phase de travaux :

### ❖ Annet-sur-Marne :

La gestion technique de bâtiment (GTB) est un système informatique généralement installé dans des grands bâtiments ou dans des installations industrielles afin de superviser l'ensemble des équipements qui y sont installés. La commune d'Annet sur Marne a pour projet la réfection de la GTB de 8 bâtiments communaux : Centre de Loisirs, Gymnase, Dojo, GRS, Eglise, Ecoles Lefort et Vasarely et Cantines, Mairie, Garderie, Centre culturel, Médiathèque.

→ La commune souhaite mettre en place ce système de gestion afin de résoudre certains dysfonctionnements constatés dans certains de ses bâtiments communaux.

### ❖ Charny :

- Changement de la chaudière à la mairie (Fioul) – Pompe à chaleur
- Changement de la chaudière du l'appartement 1, rue de la Mairie (Fioul) – Création Gaz
- Changement de la chaudière de l'école (Fioul) – Gaz
- Changement de la chaudière de la poste (Gaz) – Pompe à chaleur

→ L'objectif pour la commune est d'augmenter le confort de vie dans ces bâtiments communaux et permettre à la mairie comme aux habitants du logement de réaliser des économies d'énergie sur leur facture.

### • Fresnes sur Marne :

Pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du groupe scolaire

→ L'objectif pour la commune est de développer les énergies renouvelables sur la commune et de gagner en autonomie énergétique. Avec les LED elle souhaite également réduire son budget lié aux fluides énergétiques puisqu'une économie de 70% est attendue sur les luminaires de la salle des fêtes.

❖ **Le Pin :**

Remplacement des fenêtres et portes de la mairie

→ L'objectif pour Le Pin est de gagner en confort énergétique dans la mairie et de réaliser une meilleure isolation du bâtiment.

• **Messy :**

Remplacement des portes de l'école maternelle et de l'épicerie

→ L'objectif pour la commune de Messy est de gagner en confort énergétique dans l'école et l'épicerie communale et de réaliser une meilleure isolation des bâtiments. Des économies d'énergie sont aussi attendues.

❖ **Saint-Mesmes :**

Remplacement de la chaudière fioul de mairie par une pompe à chaleur

→ L'objectif de Saint-Mesmes est de mettre un système de chauffage plus performant et plus respectueux de l'environnement.

• **Précy-sur-marne :**

Passage de 60 candélabres en LED

→ L'objectif pour la commune de Précy-sur-Marne est de réaliser des économies d'énergie en changeant les ampoules des candélabres de la commune en LED. Une économie de 70% de la consommation est attendue pour ces 60 points lumineux.

**PARTENAIRES**

Communes

Obligé CEE

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X		


**FINANCEMENT**

**Dépenses**

Nature des dépenses		Montant HT	TVA	Montant TTC
CCPMF	Rénovation énergétique du logement du gardien et poursuite de la rénovation énergétique du siège	75 000 €		
Annet sur Marne	Réfection GTB de 8 bâtiments communaux	85 000€		
Charny	Changement de la chaudière à la mairie (Fioul) – Pompe à chaleur	15 300 €		
	Changement de la chaudière de l'appartement 1, rue de la Mairie (Fioul) – Création Gaz	8 187,28 €		
Fresnes-sur-Marne	Rénovation des candélabres en LED	66 643,50 €		
	Création d'un SAS d'entrée pour la salle polyvalente	150 000 €		
	Changement des luminaires salle des fêtes en LED	16 464,00 € €		

Le Pin	Remplacement de fenêtres et porte sur la mairie	10 841€		
Messy	Remplacement des portes de l'école maternelle et de l'épicerie	2 928,21 €		
Saint-Mesmes	Remplacement de la chaudière fioul de mairie par une PAC	25 497,63 €		
Précy-sur-Marne	Rénovation des candélabres en LED (60 candélabres)	61 000 €		
<b>Total</b>		<b>516 861,62€</b>		
<b>Recettes</b>				
<b>Moyens financiers</b>		<b>Taux (% du HT)</b>	<b>Montant</b>	
CEE		Selon contrat	Selon contrat	
SDESM ( <i>remplacement candélabres en LED</i> )		50%	63 821,75 €	
DETR		<i>Au cas par cas</i>	<i>Au cas par cas</i>	
DSIL		<i>Au cas par cas</i>	<i>Au cas par cas</i>	
<b>Total</b>				
<b>Reste à charge des collectivités</b>		<b>20%</b>		

OBJECTIFS	INDICATEURS DE SUIVI
Réduire la consommation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables Améliorer le confort thermique au sein de ces bâtiments	Travaux réalisés Conformité des travaux Economies d'énergie réalisées (en KWH/an et €/an)

Patrimoine et transition énergétique	Encourager la rénovation énergétique du parc de logements existants et lutter contre la précarité énergétique	
n°4	Mise en place d'un Service Unique de la Rénovation Energétique (SURE)	
Maître d'ouvrage	CCPMF et Communes	

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La typologie, la taille, et l'âge des logements sur le territoire induisent des consommations énergétiques importantes du secteur résidentiel. Consciente que cela représente un enjeu important pour la transition écologique, la CCPMF a mis en place plusieurs services pour encourager les habitants à effectuer des travaux de rénovation énergétique de leurs logements.

Pour commencer, plusieurs balades thermiques ont été organisées avec Seine et Marne Environnement, en 2017, 2018 et 2019. Suite à ces animations, qui ont suscité un fort engouement de la part des habitants, la CCPMF a souhaité mettre en place un service permettant un accompagnement plus poussé des habitants dans leurs travaux de rénovation.

Par convention avec Seine et Marne environnement, la CCPMF a donc mis en place un Service Unique de la Rénovation Energétique (SURE), afin d'accompagner les habitants dans leurs travaux (conseils, montage des dossiers de subvention etc.)

Ainsi, une conseillère info-énergie a été mise à disposition de la collectivité en moyenne 6 jours par mois pour effectuer cet accompagnement.

Cette convention, signée en 2020, aura une durée totale de 3 ans.

D'autres actions complémentaires pourront être menées dans le cadre de cette convention, comme par exemple un défi famille à énergie positive.

Pour la CCPMF, cette plateforme permettra de collecter plus de données sur l'état énergétique du parc de logements. Ces données sont en cours de collecte (résultats à la fin de l'hiver 2021).

Face au succès des premières balades thermiques, la collectivité souhaite renouveler cette opération en organisant de nouvelles balades sur ses 20 communes en 2022 et 2023.

### PARTENAIRES

Communes

Département - Seine et Marne Environnement


### CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X		

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Convention avec Seine et Marne environnement (2021-2022-2023)	76 272 €	0%	76 272 €
<b>Total</b>	<b>76 272 €</b>	<b>0%</b>	<b>76 272 €</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant	
ADEME, Région Ile de France, Seine et Marne	43%	33 072 € HT	
DSIL	27% <i>Dossier non déposé à ce jour</i>	20 593 € HT	
<b>Total</b>	<b>70%</b>	<b>53 665 €HT</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>30%</b>	<b>22 607 € HT</b>	

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
<p>Mettre en œuvre un guichet unique de la rénovation énergétique</p> <p>Faciliter la massification de la rénovation énergétique</p> <p>Publics visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Particuliers</li> <li>- Professionnels du BTP</li> <li>- Collectivités/Communes</li> </ul>	<p>Nombre de projets accompagnés</p> <p>Economies d'énergies réalisées (en KWh/an et €/an)</p> <p>Bilan qualitatif et quantitatif fourni par Seine et Marne Environnement (Cf. Convention)</p>



Patrimoine et transition énergétique	Renforcer les services à la population	
n°5	Construction d'équipements en lien avec le nouveau collège de Charny	
Maître d'ouvrage	CCPMF + Charny	

DESCRIPTION DE L'ACTION			
La commune de Charny accueillera prochainement un nouveau collège de 800 places, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2023. Cet établissement accueillera les élèves des communes suivantes :			
Charny	Le Plessis l'Evêque	Précy-sur-Marne	Monthyon
Iverny	Charmentray	Villeroy	Chauconin-Neufmontiers
Le Plessis aux Bois	Nantouillet	Saint-Mesmes	Trilbardou
Plusieurs équipements publics viendront compléter le collège, dont un gymnase, un dépôt minute (50 places), une gare routière, et des équipements sportifs.			
Ces nouvelles constructions, portées par la commune et la CCPMF, s'inscrivent dans une logique de proximité des services, et de réduction des distances de déplacements des élèves.			
Le programme ayant été défini, il est indispensable pour respecter le calendrier d'ouverture, de désigner un architecte d'ici le dernier trimestre 2021. Le CCTP est en cours de finalisation.			


PARTENAIRES
Commune de Charny
Département
Syndicat Mixte de la Goële

CALENDRIER PREVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant TTC</b>
Etudes - prestations intellectuelles	577 000,00 €	115 400,00 €	692 400 €
Travaux gymnase (hors équipements)	2 390 000,00 €	478 000,00 €	2 868 000 €
VRD	300 000,00 €	60 000,00 €	360 000 €
Travaux gymnase (équipements sportifs + alarme, panneaux...)	336 000,00 €	67 200,00 €	403 200 €
Eclairage public	155 000,00 €	31 000,00 €	186 000 €
Abords (clôtures, portiques...)	140 050,00 €	28 010,00 €	168 060 €
Dépose minute	750 000,00 €	150 000,00 €	900 000 €
Espaces verts	101 000,00 €	20 200,00 €	121 200 €
Placette + cheminement	1 150 000,00 €	230 000,00 €	1 380 000 €
Vidéo surveillance	50 000,00 €	10 000,00 €	60 000 €
Gare routière	1 250 000,00 €	250 000,00 €	1 500 000 €
Equipements sportifs extérieurs y compris VRD	920 000,00 €	184 000,00 €	1 104 000 €
<b>Total</b>	<b>8 119 050,00 €</b>	<b>1 623 810,00 €</b>	<b>9 742 860 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Moyens financiers</b>	<b>Taux (% du HT)</b>	<b>Montant HT</b>	
<b>Gare routière</b>			
<i>IDFM _ gare routière</i>	<i>70 %</i>	<i>875 000 €</i>	
<b>TOTAL Gare routière</b>	<b>70 %</b>	<b>875 000 €</b>	
<b>Gymnase</b>			
<i>Département – CID 2<sup>ème</sup> génération _ gymnase</i>		<i>1 192 320 €</i>	
<i>Bonification du Département car projet porté par l'interco</i>		<i>1 000 000 €</i>	
<i>DETR</i>		<i>781 638,78 €</i>	
<b>TOTAL Gymnase</b>	<b>72,47 %</b>	<b>2 192 320 €</b>	
<b>Equipements sportifs du gymnase</b>			

Département – CID 2 <sup>ème</sup> génération	40,00 %	62 400 €
Région _ équipements sportifs de proximité dont 10% de bonus car gymnase sera mis à disposition de l'association « la Maison du Possible » _ équipements sportifs du gymnase	22,00 %	77 000 €
DETR _ équipements sportifs du gymnase	8,00 %	12 480 €
<b>TOTAL Equipements du gymnase</b>	<b>70 %</b>	<b>151 880 €</b>
Equipements sportifs extérieurs et éclairages		
DETR	27,99 %	257 508 €
Département – CID 2 <sup>ème</sup> génération	40 %	368 000 €
Région – équipements sportifs de proximité	2,01	16 500 €
<b>TOTAL équipements sportifs</b>	<b>70 %</b>	<b>642 008 €</b>
Eclairage public, abords, espaces verts...		
Département – CID 2 <sup>ème</sup> génération	40 %	618 420 €
DETR	30 %	463 815 €
<b>TOTAL espaces publics</b>	<b>70%</b>	<b>1 082 235 €</b>
Vidéo protection		
Département	56 %	28 000 €
Région	14 %	7 000 €
<b>TOTAL Vidéo protection</b>	<b>70 %</b>	<b>35 000 €</b>

OBJECTIFS	INDICATEURS DE SUIVI
Répondre à la demande en matière de scolarité Faciliter l'accès du collège en transports en commun, de manière sécurisée Créer des équipements de proximité, de manière à réduire les distances de déplacement des élèves	Nombre d'équipements construits Qualité des aménagements

<b>Patrimoine et transition énergétique</b>	<b>Nouvelles constructions publiques</b>	
<b>n°6</b>	<b>Réalisation de la salle polyvalente de Charmentray</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Charmentray</b>	

## DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune de Charmentray (269 habitants) a lancé en 2021 la construction d'une salle polyvalente.

Actuellement la commune ne dispose d'aucun espace de convivialité répondant aux besoins d'une population de plus en plus jeune et active. Ainsi, la municipalité s'est engagée dans la construction d'un bâtiment sur un terrain lui appartenant, à proximité immédiate de la mairie et de l'école.

Le bâtiment, d'une superficie de plancher de 141 m<sup>2</sup> sera implanté sur toute la largeur de la parcelle, sur une longueur de 20 mètres.

Il se composera des éléments suivants :

- Un parvis accessible depuis la place de la mairie,
- Un espace végétalisé en fond de parcelle permettant de prolonger la salle polyvalente vers l'extérieur : création d'un espace pédagogique pour les enfants de l'école, de bancs pour créer un lieu convivial de plantations de végétaux et arbustes et la réalisation d'un cheminement minéral.
- Une salle polyvalente, ouverte sur le jardin en fond de parcelle comprenant une entrée principale et une entrée de service, des vestiaires, des sanitaires, un office de rangements.

La construction sera réalisée avec une ossature bois et une isolation en fibre végétale.

Une toiture à double pente avec une couverture en tuiles traditionnelles est prévue.

Le projet fait le choix de l'aluminium pour les menuiseries. Les façades seront enduites à la chaux laissant apparaître des poteaux en bois.


Le projet intègre également la gestion des eaux de pluie.

## PARTENAIRES

CALENDRIER PREVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X				

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	533 740,99€	106 632,51 €	640 767,09 €
<b>Total</b>	<b>533 740,99€</b>	<b>106 632,51 €</b>	<b>640 767,09 €</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant	
CoR Région	27,71 %	148 000,00 €	
Cor Département	20,78 %	111 000,00 €	
DSIL	30%	160 122,30 €	
<b>Total</b>	<b>78,49 %</b>	<b>419 122,30 €</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>21,51 %</b>	<b>114 618,69 €</b>	

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Créer un lieu de convivialité	Réalisation du bâtiment Taux de fréquentation

Patrimoine et transition énergétique	<b>Nouvelles constructions publiques</b>	
n°7	<b>Construction d'une salle multi-activités à Précy sur Marne</b>	
Maître d'ouvrage	Précy sur Marne	

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Construction d'une salle multi-activité servant aux scolaires, aux nounous, aux associations, aux habitants, en remplacement de la salle polyvalente actuelle, faite de préfabriqués récupérés en 1989 de l'usine Citroën d'Aulnay, installée sur un terrain en zone inondable.

#### PARTENAIRES

Département de Seine et Marne

#### CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher les cases correspondantes)

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X		

#### FINANCEMENT


Dépenses			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	744 000 €	20%	892 800 €
<b>Total</b>	<b>744 000 €</b>	<b>20 %</b>	<b>892 800 €</b>
Recettes			
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant	
DETR	80%	595 200 €	
<b>Total</b>	<b>80%</b>	<b>595 200 €</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20%</b>	<b>148 800 € HT</b>	

#### OBJECTIFS

Accueillir divers activités

#### INDICATEURS DE SUIVI

Travaux réalisés

Patrimoine et transition énergétique	Amélioration du service public local	
n°8	Extension-Réhabilitation des Services Techniques Municipaux	
Maître d'ouvrage	Villevaudé	

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune de Villevaudé dispose de locaux techniques situés chemin des merisiers. Ces locaux ont plus d'une trentaine d'année et deviennent obsolètes, il n'y a aucune isolation thermique. Ces locaux ne répondent plus aux besoins du service, aux règles de sécurité et aux normes en vigueur.

Le bâtiment est sous dimensionné par rapport aux besoins du service tant en matière de stockage des matériels et matériaux que du stationnement des véhicules et de l'espace atelier.

Le CTM est dépourvu de clôture, ce qui accentue les problèmes de sécurité. Les abords du bâtiment ne sont pas organisés pour le stockage de matériaux ou le stationnement des véhicules nécessaires au service public.

Les locaux ne répondent plus aux besoins standards de sécurité et d'hygiène pour les agents.

L'opération d'extension réhabilitation du CTM a pour objectif :

- d'améliorer les conditions de travail des agents avec la réfection totale de l'espace vestiaire, douche, toilette et tisanerie,
- de réaliser un atelier avec les rangements adaptés pour le matériel.
- de renforcer la sécurité des lieux
- d'accroître l'éco-responsabilité du service

Le bâtiment sera clos et les espaces extérieurs devront être définis afin de permettre du stationnement notamment pour les véhicules électriques du service et les stockages des matériaux, déchets,... en toute sécurité et à l'abri des intempéries.

L'opération extension-réhabilitation devra donc rendre le bâtiment plus écoresponsable notamment sur le stockage des eaux de pluie afin de cesser totalement l'utilisation d'eau potable pour l'arrosage du fleurissement communal. Ce bâtiment doit devenir auto-suffisant sur ses consommations d'énergie, l'installation de panneaux solaires pourra répondre aux besoins du service.

La maîtrise d'ouvrage sera désignée en mai et missionnée pour un APS en septembre 2021 pour une réalisation en 2022.

### PARTENAIRES

Région Ile de France : Contrat régional

Etat : DETR


### CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X		

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maitrise d'œuvre	60 000 € <i>ESTIMATIF</i>	20 %	72 000 €TTC
Travaux de reconstruction	600 000 € <i>ESTIMATIF</i>	20 %	720 000 €TTC
<b>Total</b>	<b>660 000 €HT</b>	<b>20 %</b>	<b>792 000 €TTC</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant	
Contrat Régional	50 %	330 000€	
DETR	20 %	132 000€	
<b>Total</b>	<b>70 %</b>	<b>462 000€</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>30 %</b>	<b>198 000€ HT</b>	

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Améliorer les conditions de travail des agents	Travaux réalisés
Mise aux normes du bâtiment	
Mise en sécurité des biens communaux	
Améliorer l'éco-responsabilité de la commune	



Patrimoine et transition énergétique	<b>Amélioration du service public local</b>	
n°9	<b>Création d'une Maison des Associations à Villevaudé</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Villevaudé	

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune de Villevaudé souhaite renforcer le lien social et développer son tissu associatif. L'actuelle salle du Mille club devient de plus en plus vétuste, cet équipement est une passoire énergétique et une rénovation n'est pas envisageable. Ce local ne répond plus aux besoins des associations, il est situé à proximité d'un pavillon vide de toute occupation et appartenant également à la commune. Ces deux locaux devront être démolis afin de ne pas consommer de nouveaux espaces verts ou naturels.

Les associations sportives et culturelles utilisent la salle polyvalente des Merisiers qui est surdimensionnée et inadaptée pour les associations et qui doit être partagée avec les autres besoins de la collectivité : évènements municipaux, fêtes familiales, activités scolaires,...

Aucun lieu dédié ne peut accueillir des associations d'entraide sur la commune.

Cette maison des associations est un lieu devant être composé selon les besoins suivants :

- Une salle multi activités d'environ 160m<sup>2</sup> (+ un espace rangement)
- Un hall espace de convivialité
- Des vestiaires douches (utilisables également pour les activités de tennis dont les terrains sont situés à quelques mètres du projet)
- Deux pièces pour les activités non sportives
- Un bureau

Permettre l'accessibilité de la totalité des locaux tout en maîtrisant les coûts orienté sur un projet de plein pied.

Ce lieu devra également répondre aux enjeux d'éco-responsabilité souhaités par la commune en termes d'économie d'énergie et de préservation des ressources naturelles et être conforme au PCEAT. Les espaces extérieurs devront être réaménagés afin de permettre une accessibilité et un stationnement sans imperméabiliser les sols. Le projet prendra donc en compte les impératifs de préservation des espaces verts.

La maîtrise d'ouvrage sera désignée en mai 2021 et missionnée pour un APS en septembre 2021 pour une réalisation en 2022-2023.

### PARTENAIRES

Région Ile de France : Contrat régional


Département : CID

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X		

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maitrise d'œuvre	60 000 €HT <i>Estimatif</i>	20 %	72 000 €TTC
Travaux de reconstruction	600 000 €HT <i>Estimatif</i>	20 %	720 000 €TTC
<b>Total</b>	<b>660 000 €HT</b>	<b>20 %</b>	<b>792 000 €TTC</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant	
Contrat Régional	37 %	250 000€	
CID	18 %	120 000€	
DETR <i>Dossier de subvention non déposés à ce jour</i>	15 %	99 000 €	
<b>Total</b>	<b>70%</b>	<b>469 000€</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>30%</b>	<b>191 000 € HT</b>	

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Mise aux normes du bâtiment	Travaux réalisés
Mise en sécurité des biens communaux	
Améliorer l'éco-responsabilité de la commune	

Patrimoine et transition énergétique	<b>Patrimoine public</b>	
n°10	<b>Réfection de la rue de Douy à Annet sur Marne</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Annet sur Marne	

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La rue de Douy à Annet sur Marne est devenue un axe stratégique depuis la mise en sens unique de la Rue du Général de Gaulle pour accéder au centre-ville.

La commune souhaite améliorer cette rue en réalisant les travaux suivants

- Mise en accessibilité des trottoirs,
- Mise aux normes des arrêts bus
- Intégration dans un ensemble de circulation sécurisée (Zone 30) cohérente avec les 2 opérations du CAR (de Gaulle Moncel)

### PARTENAIRES

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X			

### FINANCEMENT

#### Dépenses

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	111 740 €	20 %	134 088 €
<b>Total</b>			


#### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
DETR	<i>A déterminer</i>	
<b>Total</b>		
<b>Reste à charge collectivité</b>	<i>A déterminer</i>	

### OBJECTIFS

### INDICATEURS DE SUIVI

Améliorer et sécuriser la rue de Douy	Travaux réalisés Nombre de points d'arrêt mis aux normes
---------------------------------------	---

Patrimoine et transition énergétique	Patrimoine public	
n°11	Mise en conformité de la tribune du stade de football	
Maître d'ouvrage	Annet sur Marne	

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

La tribune du stade de football, terrain d'honneur, a été construite il y a 20 ans en 1999. Elle est constituée de 6 rangées de gradins équipés en 2015 de sièges individuels pour 330 personnes. Elle dispose également, au-dessus des derniers gradins, d'une galerie-terrasse, également abritée par la couverture en toile, pouvant actuellement accueillir une centaine de spectateurs debout sur une surface d'environ 110m<sup>2</sup>.

La municipalité a pour projet de réaliser des travaux de mise en conformité suivant l'Ad'AP. en effet, le côté Ouest, desservi par ascenseur pour P.M.R accueillera au dernier gradin dans le cadre du programme Ad'AP, prévu en parallèle du projet local-club, les 8 places à aménager pour les personnes en fauteuil roulant et leurs 8 accompagnateurs, le nombre de places étant ramené à 323 places.

L'ensemble sera, pour cette partie Ad'AP du programme, complété par une amélioration de son accessibilité, création de deux places de parking et d'une rampe d'accès pour l'extérieur, aménagement de sanitaires et d'une douche adaptée à l'intérieur des vestiaires.

La demande de DETR 2021 n'a pas abouti faute de crédits.

#### PARTENAIRES


Non identifiés

#### CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X			

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux stade – vestiaires (abords et vestiaires)	45 550 €	20%	54 660 €
Aménagement de 8 places PMR et de 8 places accompagnateur en terrasse	63 354 €	20%	76 024,80 €
Honoraire Maître d'œuvre	10 345,88 €	20%	12 415,06 €
<b>Total</b>	<b>119 249,88 €</b>	<b>20%</b>	<b>23 850 €</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant HT	
DSIL / DETR	80%	95 400€	
<b>Total</b>	<b>80%</b>	<b>95 400€</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20%</b>	<b>23 849,88€</b>	

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Amélioration de l'accessibilité des personnes en situation de handicap	Réalisation des travaux Fréquentation du lieu

Patrimoine et transition énergétique	Patrimoine public	
n°12	Travaux d'enfouissement des réseaux rue du Général de Gaulle	
Maître d'ouvrage	Annet sur Marne	


<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>
<p>Dans l'objectif, d'une part, d'améliorer la performance de ses réseaux secs (électricité, éclairage et communication électronique) et notamment de réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine public, et d'autre part d'améliorer les cheminements piétons et l'accessibilité en générale (trottoirs très étroits) la commune d'Annet-sur-Marne a programmé des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Général de Gaulle (de l'impasse de Louche à la rue du Moncel).</p> <p>Pour se faire elle sera aidée techniquement et financièrement par le SDESM.</p>

<b>PARTENAIRES</b>
SDESM

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Réseau basse et /ou haute tension	263 571,00		316 285,20
Réseau éclairage public	105 576,67		126 692,00
Réseau communications électroniques	153 465,83		184 159,00
<b>Total</b>	<b>522 613,5 €</b>		<b>627 136,2 €</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant HT	
SDESM	27,6%	144 090,20€	
DSIL / DETR	42,4%	221 588,10€	
<b>Total</b>	<b>70%</b>	<b>365 678,3€</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>30%</b>	<b>156 935,2€</b>	

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Amélioration du service public	Réalisation des travaux

<b>Gestion et traitement des déchets</b>	<b>Réduire les déchets et encourager le recyclage</b>	
<b>n°13</b>	<b>Mise en place de la redevance incitative</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>CCPMF</b>	

<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>
<p>La tarification incitative (TI) permet d'appliquer le principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, alors incité financièrement à des comportements vertueux, ayant pour effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une diminution des quantités de déchets produits (par le compostage domestique par exemple),</li> <li>- une augmentation du tri (collectes sélectives mais aussi déchèteries) pour une meilleure valorisation de matière,</li> <li>- une consommation responsable;</li> <li>- une optimisation des services pour une maîtrise des coûts.</li> </ul> <p>La tarification incitative comprend une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produits (nombre de levées). Elle permet de maîtriser voire baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale. Dans la majorité des cas, les collectivités constatent, dès la mise en œuvre de la TI, une forte évolution des tonnages (baisse des ordures ménagères, amélioration des collectes sélectives et, parfois, baisse du tonnage global de déchets ménagers et assimilés collectés).</p> <p>Après une étude de faisabilité, la CCPMF a décidé de mettre en place une tarification incitative, via une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi).</p> <p>Cette dernière sera mise en place progressivement en 2022, pour être effective à partir de janvier 2023.</p> <p>La mise en place de cette nouvelle tarification implique des coûts d'investissement considérables, notamment pour le renouvellement de la flotte de bacs, l'impression de supports de communication, et l'accompagnement technique de la collectivité.</p>


<b>PARTENAIRES</b>	
Région Ile de France ADEME	Citéo

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher les cases correspondantes)</b>				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X		

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Achat bacs OM, CS et DV	813 229 €	20%	975 874,80 €
Enquête + livraison des bacs	276 692 €	20%	332 030,40 €
Accompagnement technique mis en œuvre	19 325 €	20%	23 190,00 €
Accompagnement technique communication/concertation	17 430 €	20%	20 916,00 €
Accompagnement technique financier	10 000 €	20%	12 000,00 €
Impression documents de communication	14 800 €	20%	17 760,00 €
<b>Total</b>	<b>1 151 476 €</b>	<b>20%</b>	<b>1 381 771,20 €</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant	
Région IDF	15%	76 024,80 €	
ADEME	20%	230 295,20 €	
Citeo	5%	57 573,80 €	
<b>Total</b>	<b>40%</b>	<b>363 893,8 € HT</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>60%</b>	<b>787 582,2€ HT</b>	

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Réduire la quantité de déchets produits	Tonnes d'ordures ménagères par habitant/an
Augmenter le tri	Part de déchets recyclables collectés
Pousser les habitants vers une consommation plus responsable	Coût du service par an
Optimiser les services pour maîtriser les coûts	



<b>Agriculture, alimentation et biodiversité</b>	<b>Accès à une alimentation locale de qualité pour tous.tes</b>	
<b>n°14</b>	<b>Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>CCPMF</b>	

## DESCRIPTION DE L'ACTION

La productivité agricole de la Seine-et-Marne se situe dans le peloton de tête des départements français. Et pour cause, l'agriculture occupe aujourd'hui 58% du territoire Seine-et-Marnais. Avec 72% de surfaces agricoles, la CCPMF ne fait pas exception. Cette caractéristique contribue à forger le paysage et l'identité de la CCPMF et assure un cadre de vie agréable.

La collectivité entend préserver et valoriser ce patrimoine. Par ailleurs, l'amélioration des pratiques agricoles et l'accès à une alimentation locale et de qualité constituent des enjeux dont l'importance a été mise en exergue par la crise sanitaire.

L'élaboration d'un projet autour de l'agriculture et l'alimentation semble être une réponse appropriée à ces enjeux. Ce projet se traduira par l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

En effet, les PAT sont des documents de planification ayant pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur le territoire. Ils permettent de repenser l'ensemble du système alimentaire, de la production à la consommation, sans oublier la valorisation des bio-déchets.

La restauration collective représente également un enjeu important mais également un levier pour favoriser les filières locales et promouvoir une alimentation saine. En ce sens, la CCPMF souhaite atteindre les objectifs de la loi Egalim pour l'ensemble des établissements scolaires du territoire dans les meilleurs délais, notamment :

- Atteindre au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques ;
- Plan pluriannuel de diversification des sources de protéines ;
- Interdiction des ustensiles en plastique et des bouteilles d'eau plate à usage unique ;
- Diagnostic et démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ce projet se fera en lien avec l'élaboration d'un Contrat Local de Santé, qui se veut complémentaire au PAT, notamment sur la nutrition et la justice sociale.

Un tel projet doit être élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Pour cela, la CCPMF a décidé de participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Particip'action en Ile de France », de la DRIEE. Elle fait partie des 10 lauréats de cet AML, et bénéficiera à ce titre d'une formation et d'un appui méthodologique pour la mise en œuvre d'une démarche participative.

La première étape pour ce projet consistera à réaliser un diagnostic complet sur les pratiques agricoles, l'alimentation, et les habitudes de consommation sur le territoire. Il sera réalisé par la chambre d'agriculture d'Ile de France.

Enfin, la CCPMF prévoit de mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, dans la continuité de son Programme Local de Prévention des déchets lancé en 2012.

En 2016, 9 cantines du territoire se sont prêtées au jeu en effectuant des pesées de sensibilisation, qui ont permis de dresser le bilan du gaspillage alimentaire des cantines. Suite à cela, plusieurs établissements scolaires ont entrepris des actions visant à valoriser les restes alimentaires (Cf. Actions 16 et 17 du PCAET).

La CCPMF envisage aujourd'hui de poursuivre ces efforts en lançant une nouvelle campagne de sensibilisation à destination des écoles. Le but est de renouveler l'opération auprès des cantines ayant participé en 2016 (les classes s'étant renouvelées depuis), et de mobiliser les autres établissements scolaires présents sur le territoire.

Par ailleurs, le Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (RPI) de Cuisy-Montgé-Vinantes étudie actuellement la possibilité de revenir à une cuisine préparée sur place et s'appuyant sur des produits locaux et de saison pour son restaurant intercommunal, situé à l'école maternelle de Montgé-en-Goële. Dans la continuité de ce projet, la commune de Montgé en Goële prévoit de créer un potager ainsi qu'un jardin-verger pédagogique à proximité de l'école.

Le RPI sera donc un partenaire privilégié pour l'élaboration et la mise en œuvre du PAT de la CCPMF.

## PARTENAIRES

Chambre d'agriculture	Communes
Agriculteurs du territoire	Etablissements scolaires
Département	Acteurs de l'ESS (épiceries solidaires etc.)

## CALENDRIER PREVISIONNEL


2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X		

## FINANCEMENT

Dépenses			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Diagnostic agricole et alimentaire	13 239 €	2 647.80 €	15 886,80 €
Stratégie et plan d'actions	40 000 €	8 000 €	48 000 €
Animation	8 220 €	1644 €	9 864 €
Communication	5 000 €	1 000 €	6 000 €
Journée « nettoyons la nature »	5 000€	1 000 €	6 000 €
Animations gaspillage alimentaire	10 000€	2 000€	12 000 €
<b>Total</b>	<b>76 459 €</b>	<b>16 291,8 €</b>	<b>97 750,80€</b>

<b>Recettes</b>		
<b>Moyens financiers</b>	<b>Taux (% du HT)</b>	<b>Montant</b>
Candidature à l'AAP PNA 2021	70 % <i>des dépenses éligibles</i>	46 521 €HT
<b>Total</b>	<b>61 %</b>	<b>46 521 €HT</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>39 %</b>	<b>29 938 €HT</b>

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
<p>Améliorer les connaissances du territoire en matière de pratique agricole, de consommation, et d'offre alimentaire</p> <p>Maintenir et diversifier l'agriculture sur le territoire</p> <p>Fédérer les acteurs de l'alimentation autour d'un projet commun</p> <p>Développer les circuits courts</p>	<p>Diagnostic réalisé</p> <p>Plan d'actions</p> <p>Réunions de concertation organisées</p> <p>Diversité des acteurs intégrés au projet</p>

<b>Agriculture, alimentation et biodiversité</b>	<b>Préservation de la biodiversité et mise en valeur du patrimoine naturel</b>	
<b>n°15</b>	<b>Animations et sensibilisations autour de la biodiversité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>CCPMF</b>	

## DESCRIPTION DE L'ACTION

La communauté de communes recense plusieurs espaces naturels sur son territoire, mais ces espaces sont parfois encore inconnus des habitants de la CCPMF.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a mis en lumière ces espaces naturels de proximité et a révélé au grand public leurs atouts.

### ❖ Animations pour le grand public

Aussi, la collectivité souhaite mettre en valeur ces espaces en y organisant des animations pour le grand public. En effet, faire connaître le territoire à ses habitants est un préambule important à sa valorisation et sa préservation.

Pour se faire la CCPMF souhaite travailler avec l'association l'AVEN du Grand Voyeux qui œuvre déjà sur certains espaces naturels du territoire et auprès des écoles.

Des sorties nature peuvent être organisées tout au long de l'année à la découverte des espaces naturels : forêt régionale de Montgé, ENS des Olivettes, etc. Limitée en temps normal à 15 personnes afin de garantir une bonne qualité d'échanges, ces sorties nous permettent d'aller à la rencontre des habitants et de leur présenter la biodiversité qui les entoure. Plusieurs thématiques peuvent être abordées : Oiseaux, amphibiens, zones humides, faune nocturne, insectes pollinisateurs,...

Une conférence sur les espaces naturels et leurs richesses peut également être organisée afin de donner aux habitants un aperçu du patrimoine écologique du territoire.

### ❖ Animations pour les scolaires

L'association devrait également intervenir auprès des scolaires du territoire via des ateliers pédagogiques spécifiquement dédiés aux différentes étapes de la scolarité : lycée, collège, élémentaire et maternelle. L'équipe pédagogique de l'AVEN du Grand Voyeux peut également préparer des animations adaptées aux besoins pédagogiques de certains enseignants. Les ateliers proposés se déroulent en classe ou en extérieur et peuvent avoir lieu toute l'année pour certains d'entre eux.

## PARTENAIRES

Chambre d'agriculture	Communes
Communes	AEV
Aven du Grand Voyeux	Ecoles du territoire


## CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X		

## FINANCEMENT

<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Actions 2021	1 530 €	0%	1 530 €
Actions 2022	1 360 €	0%	1 360 €
Frais divers Supports de communication etc.	3 000 €	0%	3 000 €
<b>Total</b>	<b>5 890 €</b>	<b>0%</b>	<b>5 890 €</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant	
DETR / DSIL	80%	4 712€	
<b>Total</b>	<b>80%</b>	<b>4 712€</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20 %</b>	<b>1 178€</b>	

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Améliorer les connaissances du territoire en matière de pratique agricole, de consommation, et d'offre alimentaire Maintenir et diversifier l'agriculture sur le territoire Fédérer les acteurs de l'alimentation autour d'un projet commun Développer les circuits courts	Diagnostic réalisé Plan d'actions Réunions de concertation organisées Diversité des acteurs intégrés au projet

<b>Eau et assainissement</b>	<b>Amélioration des équipements d'assainissement</b>	
<b>n°16</b>	<b>Elaboration du schéma directeur d'assainissement sur les 20 communes du territoire</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>CCPMF</b>	

<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>
<p>Conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, la Communauté de Communes s'est engagée en 2015 dans une démarche visant à actualiser les schémas directeurs d'assainissement réalisés sur les communes du territoire et mettre à jour son zonage. Cette actualisation permettra d'élaborer un document unique à l'échelle du territoire, d'identifier les problématiques d'assainissement (limiter les rejets aux milieux naturels, améliorer la qualité des eaux traitées etc.), de les prioriser et de programmer pour les 10 prochaines années les travaux à réaliser.</p> <p>L'élaboration de ce schéma directeur est scindée en 4 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : Réalisation d'un état des lieux des systèmes d'assainissement et réflexion sur la future campagne de mesures ;</li> <li>- Phase 2 : Réalisation d'une campagne de mesures et inspections nocturnes ;</li> <li>- Phase 3 : Investigations complémentaires (ITV, tests à la fumée, contrôles de branchement, contrôles ANC...) et modélisation hydraulique ;</li> <li>- Phase 4 : Définition et comparaison des scénarii d'aménagement envisageables afin d'élaborer un programme pluriannuel d'investissement et éventuellement mise à jour des zonages d'assainissement.</li> </ul> <p>La phase 1 relative à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement a débuté le 11 décembre 2020.</p>


<b>PARTENAIRES</b>
<p>Agence de l'Eau Seine Normandie</p> <p>Conseil Départemental de Seine et Marne</p> <p>DDT- Police de l'eau</p> <p>Communes</p>

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X			

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Assistance à Maitrise d'ouvrage	<b>38 395 €</b>	20%	46 074 €
Elaboration du Schéma Directeur d'Assainissement	<b>571 038 €</b>	20%	685 245,60 €
<b>Total</b>	<b>609 433 €</b>		<b>731 319,60 €</b>
<b>Recettes – Dossier en cours d'instruction montants attendus</b>			
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant	
Agence de l'Eau Seine Normandie	70 %	426 603,10 €HT *	
Département de Seine et Marne	10 %	60 943,30 €HT *	
<b>Total</b>	<b>80 %</b>	<b>487 546,40 €HT</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20%</b>	<b>121 876,60 €HT</b>	

\* Dossier en cours d'instruction montants attendus

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Construire une stratégie à l'échelle du territoire	Schéma directeur réalisé
Limiter les rejets aux milieux naturels	Programme pluriannuel défini
Améliorer la qualité des eaux traitées	Amélioration de la qualité des eaux traitées (campagnes de mesures)

<b>Eau et assainissement</b>	<b>Amélioration des équipements d'assainissement</b>	
<b>n°17</b>	<b>Reconstruction de la station d'épuration de Villevaudé</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>CCPMF</b>	

<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>
<p>Le système d'assainissement de la commune de Villevaudé ne respecte pas les prescriptions de l'arrêté ministériel pris en application de la directive eaux résiduaires urbaines (DERU). La station d'épuration est depuis plusieurs années non-conforme en équipements et en performances de traitement.</p> <p>Par arrêté préfectoral en date du 28 février 2020, la Communauté de Communes a été mise en demeure de mettre en conformité la station d'épuration de Villevaudé dans les meilleurs délais réalisables techniquement et au plus tard avec une mise en eau de la nouvelle station de traitement des eaux usées fin mars 2022.</p> <p>La station d'épuration actuelle a été mise en service en 1983 et dispose d'une capacité de 2 000 équivalents-habitants. Le traitement des eaux usées se fait par lagunage naturel. Le milieu récepteur est le rû morte mère.</p> <p>Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée. La filière de traitement retenue est de type boues activées à faible charge comprenant le traitement de l'azote et du phosphore. La filière boues retenue est de type déshydratation mécanique avec stockage en bennes. La filière de traitement de l'air retenue est constituée d'un filtre à charbon actif.</p> <p>Compte tenu des projections démographiques qui ont été estimées en cohérence avec les documents d'urbanisme de la commune, et afin de faire correspondre au mieux capacité des ouvrages et charges à traiter, le projet permet de traiter les charges et débits de pollution pour 4 000 équivalents-habitants.</p> <p>Les travaux porteront également sur la refonte du poste de refoulement « Lagny » avec la mise en place d'une nouvelle canalisation de refoulement sur domaine public. Ces travaux de refonte permettront à la nouvelle station d'épuration d'atteindre ses objectifs de fonctionnement mais également de solutionner les problèmes de déversement au milieu naturel depuis ce poste.</p> <p>Le planning prévisionnel prévoit une notification du marché de travaux en juillet 2021 avec un démarrage des travaux au cours du second semestre.</p>


<b>PARTENAIRES</b>	
Agence de l'Eau Seine Normandie	Commune
Conseil Départemental de Seine et Marne	DDT - Police de l'eau

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X		



<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maitrise d'œuvre	110 015 €HT	20 %	132 018 €TTC
Contrôleur technique	9 840 €HT	20 %	11 808 €TTC
Coordinateur SPS	5 456 €HT	20 %	6 547,20 €TTC
Travaux de reconstruction	3 940 000 €HT <i>Estimatif</i>	20 %	4 728 000 €TTC
<b>Total</b>	<b>4 065 311 €HT</b>	<b>20 %</b>	<b>4 878 373,20 €TTC</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Montant travaux subventionnables	Taux	Montant
Agence de l'Eau Seine Normandie	<i>Dépôt du dossier en septembre</i>	40 %	1 626 124,4 €
Département de Seine et Marne		10 %	406 531,1 €
Etat (à définir)		0 à 20%	0 à 813 062,2 €
<b>Total</b>	-	<b>70%</b>	<b>2 032 655,50 à 2 845 717,7 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	-	<b>30%</b>	<b>2 032 655.50 à 1 219 593,3 €</b>

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Mise en conformité de la station d'épuration de Villevaudé	Travaux effectués
Augmentation de la capacité de traitement de la station	Conformité de la station
	Capacité de traitement
	Qualité des eaux traitées (campagnes de mesures)

Eau et assainissement	Amélioration des équipements d'assainissement	
n°18	Reconstruction de la station d'épuration d'Oissery	
Maître d'ouvrage	CCPMF	

## DESCRIPTION DE L'ACTION

La station d'épuration d'Oissery-Saint-Pathus est située sur la commune d'Oissery. Elle traite les effluents des communes d'Oissery et de Saint-Pathus.

La station d'épuration a été mise en service en 1984 pour une capacité nominale de 10 000 EH et possède une filière eau de type boues activées-aération prolongée et une filière boues de type filtre à bandes. Les eaux traitées sont rejetées dans la Théroouanne.

La Théroouanne, milieu récepteur des eaux traitées de la station d'épuration, est un affluent de la Marne située au Nord de la commune de Meaux qui prend naissance sur la commune de Saint-Pathus. La qualité de la Théroouanne a été identifiée comme mauvaise dans le Schéma Départemental d'Assainissement de Seine et Marne (SDAS77). L'objectif sur ce cours d'eau est l'atteinte du bon état chimique et écologique à l'horizon 2021.

Un bilan du fonctionnement du système d'assainissement des communes d'Oissery-Saint-Pathus a mis en évidence la nécessité de reconstruire cette station d'épuration. La filière boues de la station d'épuration d'Oissery ainsi que le bâtiment d'exploitation sont obsolètes et inadaptés. L'évolution démographique sur ces deux communes nécessite une mise aux normes et une amélioration du traitement actuel.

Les effluents collectés arrivent à la station d'épuration par le biais de deux postes de refoulement :

- le poste de refoulement « Moulin à vent » qui reprend les eaux usées de Saint-Pathus ;
- le poste de refoulement « Pencheret » qui reprend les eaux usées d'Oissery.

Le marché de reconstruction de la station d'épuration d'Oissery a été lancé le 16 mars 2019 pour une durée de deux ans. La nouvelle station d'épuration va entrer dans la phase de mise au point. Le retard accumulé fait notamment suite à l'arrêt du chantier en lien avec l'épidémie de Covid-19.

Le procédé qui a été choisi par la Communauté de Communes est la technologie Nereda®. Cette nouvelle technologie, très récente en France mais née au Pays-Bas il y a plus de 15 ans, est un procédé de traitement biologique granulaire dont les principaux avantages sont la compacité et la performance.

Dans le cadre du marché de reconstruction de la station d'épuration, la Communauté de Communes a également procédé à l'amélioration des équipements du poste de refoulement « Moulin à Vent » avec notamment le renouvellement des pompes et l'instrumentation du déversoir d'orage afin de mesurer les volumes d'eaux usées déversés dans le milieu naturel. Un ballon anti-bélier permettant de limiter les à-coups hydraulique sur le réseau a été mis en place.

Concernant le poste de refoulement « Pencheret », étant donné la proximité immédiate des habitations, la Communauté de Communes a engagé, dans le cadre de ce marché, des travaux visant à couvrir, ventiler et désodoriser le bassin tampon. Une instrumentation permettant de mesurer les volumes déversés au milieu naturel a été mise en place. Un ballon anti-bélier permettant de limiter les à-coups hydraulique sur le réseau a également été mis en place.

**PARTENAIRES**

Agence de l'Eau Seine Normandie

Conseil Départemental de Seine et Marne

Commune

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

2021	2022	2023	2024	2025
X				

**FINANCEMENT****Dépenses**

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maitrise d'œuvre	95 500 €	20 %	114 600 €
Contrôleur technique	15 120 €	20 %	18 144 €
Coordinateur SPS	8 460 €	20 %	10 152 €
Travaux de reconstruction	4 796 845 €	20 %	5 756 214 €
Avenants aux travaux de reconstruction	151 888,56 €	20 %	182 266,27 €
<b>Total</b>	<b>5 067 813,56 €</b>	<b>20 %</b>	<b>6 081 376,27 €</b>

**Recettes**


Moyens financiers	Montant travaux subventionnables	Taux	Montant
Agence de l'Eau Seine Normandie	3 848 265 €	40 %	1 539 306 €
Département de Seine et Marne	1 017 507 €	10 %	101 751 €
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>50%</b>	<b>2 410 710 €HT</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>-</b>	<b>50%</b>	<b>2 657 103,56 €HT</b>

**OBJECTIFS**

Mise aux normes de la station  
 Amélioration du traitement  
 Augmentation de la capacité de traitement  
 Amélioration de l'état chimique et écologique de la Thérouranne

**INDICATEURS DE SUIVI**

Capacité de traitement de la station  
 Etat chimique de la Thérouranne  
 Etat écologique de la Thérouranne


<b>Eau et assainissement</b>	<b>Amélioration des équipements d'assainissement</b>	
<b>n°19</b>	<b>Mise en séparatif des réseaux de Charny</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>CCPMF</b>	

<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>
<p>51% des réseaux de la commune de Charny sont de type séparatif et 49% de type unitaire.</p> <p>La CCPMF a lancé début 2021, une campagne de mesures sur la commune afin d'identifier les secteurs de la commune sur lesquels des travaux de mise en séparatif doivent être réalisés pour réduire les arrivées d'eaux claires météoriques sur la station. Cette campagne a permis de prioriser les secteurs d'intervention en prenant en compte les gains attendus en termes d'eaux claires météoriques et les coûts d'investissement à engager. Les coûts estimés pour la mise en séparatif des principaux secteurs (travaux + MOE) sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur 2 – Mise en séparatif : 587 250 euros HT</li> </ul> <p>Les secteurs suivants font l'objet d'une fiche projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur 1 – Mise en séparatif et création d'un bassin d'orage : 3 484 750 euros HT</li> <li>- Secteur 3 – Mise en séparatif : 2 951 100 euros HT</li> </ul> <p>Cette mise en séparatif des réseaux est d'autant plus importante qu'un collège d'une capacité de 800 élèves doit être livré pour la rentrée de septembre 2023, pour lequel une extension des réseaux d'assainissement doit être également prévue par la CCPMF (fiche action).</p> <p>Prise en compte de l'évolution de la commune (habitants) et des nouveaux équipements.</p>

<b>PARTENAIRES</b>
<p>Agence de l'Eau Seine Normandie</p> <p>Conseil Départemental de Seine et Marne</p> <p>DDT-police de l'eau</p> <p>Commune</p>

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X			

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Extension réseaux EU EP pour raccordement collègue	350 000 €HT	20 %	420 000 €TTC
Maitrise d'œuvre + travaux secteur 2 (2021)	587 250 €HT <i>Estimatif</i>	20 %	704 700 €TTC
<b>Total</b>	<b>937 250 € HT</b>	<b>20 %</b>	<b>1 124 700 €TTC</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Montant travaux subventionnables	Taux	Montant
<b>Extension réseau collègue de Charny (réseau EU)</b>			
Agence de l'Eau Seine Normandie <i>Extension <u>réseau EU</u></i>	165 000 €HT <i>Estimatif</i>	40 % maximum	66 000€ <i>(Eligibilité à confirmer)</i>
Département de Seine et Marne		10%	16 500€ <i>(Eligibilité à confirmer)</i>
DETR/DSIL		0 à 20%	0 à 33 000 €
<b>Total</b>	<b>165 000 €HT</b>	<b>50 à 70%</b>	<b>82 500 à 115 500 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	-	-	<b>234 500 à 267 500 €</b>
<b>Mise en séparatif secteur 2</b>			
Agence de l'Eau Seine Normandie <i>Pose ou réhabilitation <u>réseau EU</u></i>	352 350 € HT	40 % maximum	140 940 €
Département de Seine et Marne		10 %	35 235 €
DETR/DSIL		0 à 20%	0 à 70 470 €
<b>Total</b>	<b>352 350 €HT</b>	<b>50 à 70%</b>	<b>176 175 à 246 645 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	-	-	<b>340 605 à 411 075 €</b>
<b>OBJECTIFS</b>		<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	
Limiter les arrivées d'eau claire météorologiques sur la station		Travaux réalisés Part des réseaux de la commune en séparatif	

<b>Eau et assainissement</b>	<b>Gestion du risque inondation</b>	
<b>n°20</b>	<b>Etudes et aménagements pour réduire le risque d'inondation sur la CCPMF</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCPMF	

<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	
<p>La communauté de communes fait face depuis plusieurs années maintenant à des épisodes pluvieux intenses et localisés qui engendrent d'importantes inondations sur plusieurs communes du territoire.</p> <p>Pour faire face à ces inondations et coulées de boues de plus en plus fréquentes, la CCPMF souhaite réaliser des études et des aménagements pour réduire ce risque d'inondation.</p> <p>Pour se faire la CCPMF va notamment adhérer au PAPI (Programme d'Action et de Prévention des inondations) qui est un programme porté par l'EPTB Seine Grands Lacs sur la période 2022-2027. Dans ce cadre la CCPMF a notamment réalisées plusieurs fiches actions et elle pourra prétendre à des subventions dans le cadre du fonds Barnier.</p> <p>Plusieurs communes du territoire sont particulièrement touchées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Annet-sur-Marne</b>            Sur le secteur Ouest de la commune, la CCPMF travaille sur un projet portant sur la modification d'un bassin de rétention existant. En effet, en cas de fortes pluies, cet ouvrage ne joue pas pleinement son rôle et ne se remplit que partiellement. Cela engendre une mise en charge des réseaux d'eaux pluviales en amont, d'importants débordements sur la voie publique et l'inondation de certaines propriétés privées.           <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les modifications apportées par la CCPMF consisteraient en la mise en place de 3 pompes de refoulement afin de forcer le remplissage du bassin (deux pompes en fonctionnement et une pompe de secours).</li> </ul> </li> <li>❖ <b>Précy-sur-Marne</b>            La commune de Précy-sur-Marne a été touchée par des inondations lors des gros événements pluvieux rencontrés en 2018 et notamment au niveau de l'intersection de la rue de Verdun et de la rue de la Marne.           <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ La Communauté de Communes va engager des travaux pour le reprofilage et l'aménagement des fossés existants rue de la Marne et rue de Verdun.</li> </ul> </li> <li>❖ <b>Messy</b>            Le schéma directeur d'assainissement (SDA) de la commune de Messy prévoit la réalisation d'un bassin de rétention de 3 780 m<sup>3</sup> afin de réguler les apports d'eau liés aux ruissellements agricoles.</li> <li>❖ <b>Nantouillet</b>            Le schéma directeur d'assainissement (SDA) de la commune de Nantouillet prévoit la réalisation de deux bassins de rétention afin de réguler les apports d'eau liés aux ruissellements agricoles.           <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le premier bassin permettrait la gestion des eaux de ruissellement du bassin versant situé à l'amont du cimetière de la commune. Le second bassin permettrait la gestion des eaux de ruissellement du bassin versant situé à l'amont de la salle des fêtes de la commune.</li> </ul> </li> <li>❖ <b>Vinantes</b>            La commune de Vinantes est fréquemment touchée par des inondations lors des gros événements pluvieux. Ces inondations touchent principalement l'intersection entre la rue Verte, la Grande rue et le chemin de Saint-Mesmes.           <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ La Communauté de Communes va engager des travaux pour l'aménagement des fossés existants et étudie la nécessité de reprendre ou non la canalisation d'eaux pluviales passant sous la rue Verte (contre pente à confirmer).</li> </ul> </li> </ul>	

→ Par ailleurs le SDA de la commune de Vinantes prévoit la réalisation d'un bassin de rétention de 5 000 m<sup>3</sup> afin de réguler les ruissellements agricoles.

#### ❖ Villevaudé

La commune de Villevaudé a été touchée à plusieurs reprises par des inondations au niveau des secteurs suivants :

- Rue du Lavoir : la CCPMF étudie l'aménagement de fossés et la réalisation d'un bassin de rétention afin de réduire le risque d'inondation des habitants situés au point bas de la rue du lavoir (contentieux en cours avec le propriétaire de l'habitation située 2 rue du Lavoir suite à des inondations survenues le 29 mai 2019) ;
- Rû morte mère : la CCPMF a lancé la réalisation d'une campagne de mesures au niveau du rû morte mère afin de mieux appréhender les débits en provenance du rû et ceux en provenance de la RD404 afin de compléter l'expertise réalisée courant 2017/2018 (contentieux en cours avec le propriétaire de l'habitation située 10 rue de la marre). Selon les résultats de l'étude, la CCPMF envisage la réalisation d'un bassin de rétention permettant de réguler les débits du rû morte mère.
- Les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées.

#### PARTENAIRES

Communes AESN DDT-police de l'eau Conseil Départemental de Seine et Marne	EPTB Seine Grand Lac Syndicat du Bassin Versant Haute et Basse Beuvronne Partenaires dans le cadre de la mise en œuvre d'un PAPI Chambre d'agriculture DRIEE
--	--

#### CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X

#### FINANCEMENT

##### Dépenses


Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
<b>❖ Annet-sur-Marne</b>			
Maitrise d'œuvre	16 098 €	20 %	19 317,6 €
Travaux d'amélioration	510 102 €	20 %	612 122,4 €
<b>Sous-total</b>	<b>526 200 €</b>	<b>20 %</b>	<b>631 440 €</b>
<b>❖ Précy-sur-Marne</b>			
Maitrise d'œuvre	6 530 €HT	20 %	7 836 €TTC
Travaux	50 000 €HT <i>Estimatif - devis en cours</i>	20 %	60 000 €TTC
<b>Sous-total</b>	<b>56 530 €HT</b>	<b>20 %</b>	<b>67 836 €TTC</b>
<b>• Messy</b>			
Maitrise d'œuvre	40 000 €HT <i>Estimatif</i>	20 %	48 000 €TTC
Travaux	450 000 €HT <i>Estimatif</i>	20 %	540 000 €TTC <i>Estimatif</i>
<b>Sous-total</b>	<b>490 000 €HT</b>	<b>20 %</b>	<b>588 000 €TTC</b>
<b>• Nantouillet</b>			
Maitrise d'œuvre	75 000 €HT <i>Estimatif</i>	20 %	90 000 €TTC
Travaux	762 500 €HT	20 %	480 000 €TTC

	Estimatif		Estimatif
<b>Sous-total</b>	<b>837 500 €HT</b>	<b>20 %</b>	<b>1 005 000 €TTC</b>
<b>• Vinantes</b>			
Maitrise d'œuvre	30 000 €HT <i>Estimatif</i>	20 %	36 000 €TTC
Travaux aménagement fossés	92 200 €HT <i>Estimatif</i>	20 %	110 640 €TTC
Travaux création bassin de rétention	300 000 €HT <i>Estimatif</i>	20 %	360 000 €TTC
<b>Sous-total</b>	<b>422 200 €HT</b>	<b>20 %</b>	<b>506 640 €TTC</b>
<b>• Villevaudé</b>			
Maitrise d'œuvre	33 620 €HT	20 %	40 344 €TTC
Travaux	400 000 €HT <i>Estimatif</i>	20 %	480 000 €TTC <i>Estimatif</i>
<b>Sous-total</b>	<b>433 620 €HT</b>	<b>20 %</b>	<b>520 344 €TTC</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 239 850€ HT</b>	<b>20 %</b>	<b>3 319 260 € TTC</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Montant travaux subventionnables	Taux	Montant HT
<b>• Annet-sur-Marne</b>			
DETR/DSIL	526 200€	80%	330 450 €
<b>Sous-total</b>	<b>526 200€</b>		<b>330 450 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>		<b>20 %</b>	<b>195 750 € HT</b>
<b>❖ Précy-sur-Marne</b>			
DETR/DSIL	56 530 €	80%	45 224€
<b>Sous-total</b>	<b>56 530 €</b>	<b>80%</b>	<b>45 224€</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>		<b>20 %</b>	<b>11 306 € HT</b>
<b>• Messy</b>			
Travaux ne pouvant bénéficier de subvention			
<b>Reste à charge collectivité</b>			<b>490 000 € HT</b>
<b>❖ Nantouillet</b>			
DETR/DSIL	837 500€	80%	670 000€
<b>Sous-total</b>	<b>837 500€</b>		<b>670 000€</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>		<b>20 %</b>	<b>167 500€</b>
<b>• Vinantes</b>			
DETR/DSIL	422 200 €	80%	337 760 €
<b>Sous-total</b>	<b>422 200 €</b>	<b>80%</b>	<b>337 760€</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>		<b>20%</b>	<b>84 440 € HT</b>
<b>• Villevaudé</b>			
DSIL/DETR	433 620 €	80%	346 896€
<b>Total</b>	<b>433 620 €</b>	<b>80%</b>	<b>346 896€</b>



<b>Reste à charge collectivité</b>		<b>20 %</b>	<b>86 724 € HT</b>
<b>TOTAL reste à charge collectivité</b>			<b>1 035 720€ HT</b>

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Réduire le risque d'inondation lors des événements pluvieux	Travaux réalisés
Améliorer l'infrastructure existante	Fréquence et envergure des inondations lors des événements pluvieux

Eau et assainissement	Amélioration des équipements d'assainissement	
n°21	Mise en conformité des parcelles privées	
Maître d'ouvrage	CCPMF	

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Communauté de Communes dispose d'un marché d'enquêtes à la parcelle, permettant de réaliser des contrôles de conformité chez les riverains, afin de lutter contre la pollution du milieu naturel, ou préparer les futurs travaux de mise en séparatif prévus par la collectivité.

Le prestataire chargé d'effectuer les enquêtes de conformité est également compétent pour l'accompagnement technique et financier des riverains lors des programmes de mise en séparatif à l'échelle d'une rue ou d'un bassin versant (subvention possible pour les riverains ainsi que pour la collectivité dans le cadre des enquêtes réalisées).

A ce jour, les **missions en cours** sont les suivantes :

- Commune d'Annet-sur-Marne : réalisation des diagnostics assainissement de 61 parcelles ;
- Commune de Charny : réalisation des diagnostics assainissement de 95 parcelles ;
- Communes de Saint-Pathus : réalisation des diagnostics assainissement de 24 parcelles ;
- Commune de Villeroy : réalisation des diagnostics assainissement de 250 parcelles et suivi des travaux de mise en conformité ;
- Commune de Villevaudé : suivi des travaux de mise en conformité de 25 parcelles.
- Commune du Pin.

L'objectif de ces campagnes d'enquête parcellaires est de réaliser des travaux de mise en conformité des branchements. Ces derniers feront l'objet d'une fiche projet puis d'une fiche action, à l'horizon 2023-2024.

### PARTENAIRES

Agence de l'Eau Seine Normandie

DDT- police de l'eau

Conseil Départemental de Seine et Marne


Communes

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X		

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Enquêtes Annet-sur-Marne	12 200 €HT	20 %	14 640 €TTC
Enquêtes Charny	11 210 €HT	20 %	13 452 €TTC
Enquêtes Saint-Pathus	2 760 €HT	20 %	3 312 €TTC
Suivi travaux Villevaudé	6 250 €HT	20 %	7 500 €TTC
Enquêtes et suivi travaux Villeroy	78 870 €HT	20 %	94 644 €TTC
<b>Total</b>	<b>111 290 €HT</b>	<b>20 %</b>	<b>133 548 €TTC</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Taux	Montant	
Agence de l'Eau Seine Normandie enquêtes et suivi travaux Villeroy	43 %	47 854,7 €	
DETR/DSIL	0 à 37%	0 à 41 177,3 €	
<b>Total</b>	<b>80%</b>	<b>89 032 €HT</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20 %</b>	<b>22 258 €HT</b>	

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Mettre en conformité les raccordements séparatifs Supprimer les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel	Nombre d'enquêtes conformes après travaux

<b>Eau et assainissement</b>	<b>Amélioration des équipements d'eau potable</b>	
<b>n°22</b>	<b>Réalisation du schéma directeur d'eau potable du SMAEP de la Goële</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SMAEP de la Goële</b>	

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le SMAEP de la Goële, a récemment repris les compétences eau potable antérieurement dévolues à deux intercommunalités : la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (communes de Cuisy, Marchémoret, Montgéné-en-Goële, Nantouillet, Oissery, Le Plessis-l'Evêque, Saint Mesmes, Saint Pathus et Vinantes) d'une part et la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France (Chennevières lés Louvres, Compans, Dammartin en Goële, Epiais les Louvres, Juilly, Longperrier, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Othis, Rouvres, Saint-Mard, Thieux, Vémars et Villeneuve-sous-Dammartin) et compte désormais 25 communes.

Couvrant un important territoire rural de près de 25 communes, le Syndicat doit faire face à un réel enjeu de maîtrise de son patrimoine d'eau potable. Compte tenu de ces spécificités, il se doit en particulier de maîtriser ses rendements en matière d'eau potable sur les années à venir.

Le SD AEP a pour objectif de faire un point complet des connaissances disponibles sur les systèmes d'eau potable existants sur le territoire, d'en identifier les grands travaux ou grandes actions structurants pour sécuriser et améliorer la qualité du service public d'eau potable.

L'élaboration de ce schéma directeur est scindée en 3 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux des différents systèmes d'adduction d'eau potable – recueil des données techniques et patrimoniales
- Phase 2 : Schéma Directeur et Etude Patrimoniale Eau Potable : Diagnostic des réseaux- Analyse de la production, des besoins futurs et des ressources potentielles – Mesures et modélisations
- Phase 3 : Simulations finales – programme de travaux et production du schéma Directeur d'AEP

### PARTENAIRES


Agence de l'eau	Les services de la DDT
Conseil Départemental de Seine et Marne	Les ARS du 77 -60 -95
Conseil Départemental de l'Oise	Communes
Conseil départemental du val d'Oise	

### CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher les cases correspondantes)

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X		

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
AMO SDAEP	14 000 €	2 800 €	16 800 €
MOE SDAEP	1 105 000 €	221 000 €	1 326 000 €
<b>Total</b>	<b>1 119 000 €</b>	<b>20 %</b>	<b>1 342 800 €</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Taux	Montant	
AESN	70 %	783 300 €	
CD 77	10 %	111 900 €	
<b>Total</b>	<b>80 %</b>	<b>895 200 €HT</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20 %</b>	<b>223 800 €HT</b>	

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Maîtriser la ressource Maîtriser les rendements Améliorer les connaissances sur les systèmes d'eau potable du territoire	Réalisation des différentes phases de l'étude (points d'étapes prévus entre chaque phase)

<b>Eau et assainissement</b>	<b>Amélioration des équipements d'eau potable</b>			
<b>n°23</b>	<b>Protection de la ressource en eau : Déclarations d'Utilité Publique</b>			
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SMAEP de la Goële</b>			


<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	
<p>Dans le cadre de sa compétence en eau, le SMAEP de la Goële poursuit son programme pour la protection des ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable.</p> <p>Le syndicat compte dans ses ouvrages 8 captages d'eau qui font actuellement l'objet d'une procédure d'utilité publique (DUP).</p> <p>Les délibérations concernant ces procédures ont été prises par les assemblées délibérantes des entités compétentes antérieures.</p> <p><u>Avancée des dossiers :</u></p> <p><b>Captages de Saint-Pathus 2 et 3, et Oissery :</b> Procédures DUP en cours. Retour de la synthèse des avis de l'ARS77. Enquête parcellaire et publique à lancer. Acquisition du foncier à prévoir.</p> <p><b>Captages de Moussy -le-Vieux 3 et 4, et Othis F1 bis :</b> Procédures DUP en cours. Dossier en préfecture du 77 ; enquêtes parcellaires à mettre à jour pour lancement de l'enquête publique en 2021 (rapport hydrogéologue valable 10 ans).</p> <p><b>Captage d'Eve :</b> Procédure DUP en cours. Enquête parcellaire et publique à lancer. Acquisition du foncier à prévoir.</p> <p><b>Captage de Vémars :</b> Procédure DUP en cours. Dossier au CD95, comité de suivi prévu le 1<sup>er</sup> juin 2021. Enquête parcellaire et publique à lancer.</p>	

<b>PARTENAIRES</b>	
Agence de l'eau Seine Normandie	DDT – police de l'eau
Conseil Départemental de Seine et Marne	ARS 95 et 77
Conseil Départemental du Val d'Oise	Communes

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher les cases correspondantes)</b>				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X			

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
DUP Eve – Oissery- Saint— pathus 2 et 3 –Moussy le Vieux 3 et 4 et Othis F1 bis Enquêtes parcellaires et enquêtes publiques	120 000,00 €	24 000,00 €	144 000,00 €
DUP Vémars - Enquêtes parcellaires et enquêtes publiques	6 350€	1 270 €	7 620 €
<b>Total</b>	<b>126 350,00€</b>	<b>20 %</b>	<b>151 620,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Taux	Montant	
AESN - DUP Eve – Oissery- Saint— pathus 2 et 3 –Moussy le Vieux 3 et 4 et Othis F1 bis	80%	96 000 €	
<b>Total</b>	<b>80%</b>	<b>96 000 €</b>	
<b>Reste à charge du syndicat</b>	<b>20%</b>	<b>24 000 €</b>	
AESN DUP Vémars	80%	5 080€	
CD Val d'Oise	20%	1 270 €	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>7 620 €</b>	
<b>Reste à charge du syndicat</b>	<b>0%</b>	<b>0€</b>	

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Protection de la ressource en eau souterraine et amélioration de sa qualité	Qualité de l'eau

Eau et assainissement	Amélioration des équipements d'eau potable	
n°24	Renforcement du réseau de défense incendie de Saint-Mesmes	
Maître d'ouvrage	SMAEP de la Goële	

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune de Saint Mesmes souhaite améliorer la sécurité de ses habitants en renforçant la couverture de la Défense Incendie de son territoire. Monsieur le Maire de Saint Mesmes a souhaité mener une action globale qui permettraient aux hydrants La commune de Thieux a donc sollicité l'aide du SMAEP de la Goële et du Multien pour conduire les travaux de renforcement de la défense incendie.

Le projet consiste en une sécurisation du réseau de défense incendie de la commune de Saint Mesmes, en créant une conduite de la station de reprise de Thieux jusqu'au réseau en PVC de diamètre 160 mm qui alimente la commune de Saint Mesmes. Le but est d'assurer une défense incendie suffisante sur les points hauts de la commune.

#### PARTENAIRES

Etat - DETR

#### CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher les cases correspondantes)

2021	2022	2023	2024	2025
x	x	x		

#### FINANCEMENT

##### Dépenses


Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Etudes	29 144,60 € HT	20%	34 973,52 € TTC
Travaux renforcement incendie	242 868,34 € HT	20%	291 442,01 € TTC
<b>Total</b>	<b>272 012,94 € HT</b>	<b>20%</b>	<b>326 415,53 € TTC</b>

##### Recettes

Moyens financiers	Montant travaux subventionnables	Taux	Montant
DETR 2021	272 012,94 € HT		217 610 €
<b>Total</b>	<b>272 012,94 € HT -</b>	<b>-</b>	<b>217 610 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54 402,94 €</b>

OBJECTIFS	INDICATEURS DE SUIVI



<b>Eau et assainissement</b>	<b>Amélioration des équipements d'eau potable</b>	
<b>n°25</b>	<b>Mise en service du Forage d'Oissery et raccordement sur le forage de Saint Pathus 3</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SMAEP de la Goële	


<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>
<p>Situé sur la commune d'Oissery, le forage a été réalisé en avril 2013 avec l'objectif de renforcer l'alimentation en eau potable de la partie nord du territoire du SMAEP de la Goële et à améliorer la qualité de l'eau distribuée. Le forage a donné satisfaction d'un point de vue quantitatif et qualitatif.</p> <p>Le forage d'Oissery (154-4X-1052) d'une profondeur de 102 m, captera les sables de Cuise sur 34 m. L'ouvrage sera exploité au maximum 100 m<sup>3</sup>/h, 2000 m<sup>3</sup>/j et 400 000 m<sup>3</sup>/an.</p> <p>Les eaux du captage seront refoulées vers le site du forage de Saint Pathus 3 où elles seront mélangées et stockées dans une bache de mélange, puis les eaux seront refoulées vers le réservoir de Montgé-en-Goële.</p> <p>La réalisation des analyses d'eau sur les 3 forages du territoire Nord du SMAEP de la Goële a mis en avant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le forage d'Oissery présentait une eau bicarbonatée classique de bonne qualité,</li> <li>- Le forage de Saint-Pathus 2 ne nécessitait pas de traitement particulier en dehors d'une chloration de l'eau avant la distribution.</li> <li>- L'usine de Saint-Pathus 3 présentait des teneurs en fer et en manganèse nécessitant un traitement avant mis en distribution.</li> </ul> <p>L'usine de Saint-Pathus 3 est équipée d'une unité de déferrisation datant des années 80. Cette dernière est équipée d'une filière d'abattement du fer et du manganèse. et présente des dysfonctionnements importants. Le diagnostic de cette unité de traitement a mis en évidence un système d'aération inadapté conduisant à une eau incrustante générant des dépôts dans les réseaux nécessitant le renouvellement de l'unité de déferrisation ou la mise en œuvre d'une unité de décarbonatation.</p> <p>Le présent projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'équipement du forage d'Oissery</li> <li>- Etendre le réseau d'AEP Ø 200 reliant le forage d'Oissery et le site du forage de Saint-Pathus 3 – soit environ 3 km de réseau</li> <li>- Créer une nouvelle bache sur Saint-Pathus 3</li> <li>- Reconstruire l'unité de déferrisation du forage de Saint-Pathus 3.</li> </ul>

<b>PARTENAIRES</b>
<p>Agence de l'eau Seine Normandie</p> <p>Conseil Départemental de Seine et Marne</p> <p>ARS 77</p> <p>DDT</p>

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher les cases correspondantes)</b>				
2021	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Aménagements-Foncier	<i>A déterminer</i>	<i>A déterminer</i>	<i>A déterminer</i>
Équipement du forage de Oissery	270 000 €	54 000 €	324 000 €
Création de la conduite de refoulement Oissery – Saint Pathus 3	2 445 000 €	489 000 €	2 934 000 €
Création de la bâche à Saint Pathus 3	1 150 000 €	230 000 €	1 380 000 €
Création d'une nouvelle usine de déferrisation sur le site de Saint Pathus 3	1 000 000 €	200 000 €	1 200 000 €
<b>Total</b>	<b>4 955 000 €</b>	<b>20 %</b>	<b>5 946 000 €</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Montant travaux subventionnables	Taux	Montant
AESN		30 à 80 %	
CD77		10 %	
<b>Total</b>	-	-	
<b>Reste à charge collectivité</b>	-	-	

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Amélioration des équipements	Travaux réalisés Qualité de l'eau potable

<b>Cadre de vie et santé</b>	<b>Accès à la santé et prévention</b>	
<b>n°26</b>	<b>Création d'antennes du Centre de Santé Intercommunal, et d'une navette médicale itinérante</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>CCPMF</b>	

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La CCPMF a ouvert en juin 2020 son premier Centre Intercommunal de Santé (CIS), dans le but de pallier à la désertification médicale constatée son territoire.

Situé sur la commune de Fresnes-sur-Marne, le CIS comprend à ce jour 2 médecins, 1 infirmière, et 3 agents administratifs, tous salariés de la collectivité.

Cette localisation du CIS a été choisie en tenant compte de sa situation géographique, et en considération du besoin accru de professionnels de santé dans cette partie du territoire.

Le CIS de la CCPMF s'inscrit dans un projet de santé plus large, qui comprend également la création d'antennes réparties sur différentes communes du territoire. 7 antennes sont actuellement prévues :

- Antenne 1 - Saint-Pathus : Au sein de la Maison Médical de Saint-Pathus, un cabinet médical et son annexe sont réservés pour l'accueil des activités du CIS
- Antennes 2 - Vinantes
- Antenne 3 - Messy
- Antenne 4 - Saint-Mesmes
- Antenne 5 - Oissery
- Antenne 6 : Nantouillet
- Antenne 7 : Annet-sur-Marne

A raison de 20h de consultation maximum par semaine, ses antennes ont pour but de répartir l'offre de soin sur le territoire.

De plus, la CCPMF souhaite étudier la faisabilité de mise en place d'une navette médicale itinérante, de rapprocher les médecins des habitants les plus fragiles, notamment ceux dont la mobilité est réduite.

PARTENAIRES				
Communes		Région		
Département		ARS		
CALENDRIER PREVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X			


FINANCEMENT			
Dépenses			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Etude de faisabilité et accompagnement	19 740,00 €	3 948,00 €	23 688,00 €

Travaux centre de santé	518 073,69 €	103 614,74 €	621 688,43 €
Achat mobilier et matériel médical - Centre de santé	75 719,95 €	0,00 €	75 719,95 €
Antenne 1 Saint-Pathus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Antenne 2 Vinantes	18 000,00 €	3 600,00 €	21 600,00 €
Antenne 3 Messy	32 000,00 €	6 400,00 €	38 400,00 €
Antenne 4 Saint-Mesmes	72 000,00 €	14 400,00 €	86 400,00 €
Antenne 5 Oissery	36 000,00 €	7 200,00 €	43 200,00 €
Antenne 6 Nantouillet	25 500,00 €	5 100,00 €	30 600,00 €
Antenne 7 Annet sur Marne	36 000,00 €	7 200,00 €	43 200,00 €
Achat mobilier - Antennes	19 917,92 €	3 983,58	23 901,50 €
Achat matériel médical - Antennes	37 776,34€	7 555,27 €	45 331,61 €
Architecte – Antennes	24 255,00 €	4 851,00 €	29 106,00 €
BTP CONSULTANTS - CT	5 090,00 €	1 018,00 €	6 108,00 €
BTP CONSULTANTS - SPS	4 140,00 €	828,00 €	4 968,00 €
Etude de faisabilité de navette médicale	<i>A déterminer</i>	<i>A déterminer</i>	<i>A déterminer</i>
<b>Total</b>	<b>924 211,95 €</b>	<b>169 698,59 €</b>	<b>1 093 911,49 €</b>

#### Recettes

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Département – CID _ création et aménagement d'annexes médicales liées au CIS	21,19 % <i>des montants éligibles</i>	11 628,25 €
DSIL _ travaux relatifs au CIS et ses antennes (total dépenses HT 885 929,13€)	80,00 % <i>des montants éligibles</i>	708 743 €
ARS _ Etude de faisabilité et accompagnement	60% <i>des montants éligibles</i>	11 844 €
Région IdF	18 % <i>des montants éligibles</i>	25 000 €
<b>Total</b>	<b>80%</b>	<b>757 215,25 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20%</b>	<b>166 996,70 €</b>

OBJECTIFS	INDICATEURS DE SUIVI
Répartir l'offre de soin sur le territoire Facilité l'accès aux soins des personnes fragiles	Densité médicale sur le territoire Age des médecins du territoire Nombre de professionnels de santé salariés de la CCPMF Diversité des spécialités présentes sur le territoire Part des habitants ayant un médecin traitant Nombre d'antennes créées Nombre de consultations et actes médicaux réalisés au sein du CIS et de ses antennes

<b>Cadre de vie et santé</b>	<b>Renforcer les services à la population</b>	
<b>n°27</b>	<b>Création de la maison médicale de Charny</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Charny	

<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>
<p>La commune de Charny souhaite créer une maison médicale afin d'accueillir des professionnels de santé et lutter contre la désertification médicale.</p> <p>Les professionnels de santé de Charny prennent en charge les patients de Charny et des communes avoisinantes, qui ne comptent pas d'offre médicale. Ces communes représentent un bassin de population de près de 8 000 habitants.</p> <p>L'offre médicale et paramédicale de la commune compte actuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 médecins titulaires</li> <li>- 3 kinésithérapeutes</li> <li>- 1 ostéopathe</li> <li>- 2 infirmières</li> <li>- 3 sages-femmes dont une sage-femme échographiste</li> <li>- 1 orthophoniste</li> <li>- 1 psychologue</li> </ul> <p>La maison médicale de Charny pourra accueillir 14 professionnels de santé.</p>

<b>PARTENAIRES</b>
Région IDF Département 77

<b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b>				
2021	2022	2023	2024	2025
X				

<b>FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	2 008 300 €	20%	2 381 122€
<b>Total</b>	<b>2 008 300 €</b>	<b>20%</b>	<b>2 381 122€</b>
<b>Recettes</b>			
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant	
DSIL classique	14,94%	650 087€	
Région IDF	12,45%	250 000€	
Département 77	2,49%	50 000€	
Autres	12,45%	250 000€	
<b>Total</b>	<b>42,33%</b>	<b>1 200 087€</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>57,67%</b>	<b>1 181 035€</b>	

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>
Répartir l'offre de soin sur le territoire Facilité l'accès aux soins des personnes fragiles	Ratio habitants / médecin Part des habitants ayant un médecin traitant Nombre de consultations et actes médicaux réalisés au sein de la structure / an et son évolution

## Annexe 5 – Projets

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 5. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

N°	ORIENTATIONS	PROJETS
1	Mobilité et transports	Etude mobilité et promotion de nouvelles offres de transport
2		Réalisation d'une étude globale sur la mobilité et les alternatives possibles à l'auto-solo
3		Réalisation d'aménagements cyclables
4		Développer le recours aux véhicules non thermiques pour les services de la CCPMF et formation des agents à l'éco-conduite
5		Pérenniser le télétravail au siège de la CCPMF
6		Création d'un atelier de réparation de vélos
7	Patrimoine et transition énergétique	Création de places de crèche
8		Investissement dans les énergies renouvelables
9		Réalisation d'un gymnase à énergie positive à Saint-Pathus
10		Aménagement d'un accueil de loisir maternelles et réhabilitation et extension du centre de loisirs actuel à Saint-Pathus
11		Rénovation énergétique des bâtiments publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de la chaudière de l'école de Charny</li> <li>- Changement de la chaudière de la poste de Charny</li> <li>- Pose de panneaux solaires sur le groupe scolaire de Fresnes sur Marne</li> <li>- Réhabilitation de l'ancienne mairie à Saint-Mesmes</li> </ul>
12		Création d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques au Pin
13	Gestion et traitement des déchets	Mise en place de composteurs dans les cantines scolaires
14		Création d'un groupe de travail dédié à la lutte contre les dépôts sauvages, et actions de nettoyage
15		Mise en place de solutions de tri et de traitement des biodéchets
16	Agriculture, alimentation et biodiversité	Diagnostic biodiversité
17		Accompagnement de nouveaux projets d'agroforesterie
18	Eau et assainissement	Décarbonatation
19		Recherche de nouvelles ressources d'eau potable
20		Reconstruction de la station d'épuration d'Annet-sur-Marne
21		Reconstruction de la station d'épuration de Précy-sur-Marne
22		Reconstruction de la station d'épuration de Cuisy
23		Amélioration de la station d'épuration de Charny
24		Dévoisement du rû de Louche (déclassement en fossé) à Annet-sur-Marne
25		Mise en séparatif des réseaux de Charny
26	Cadre de vie - santé	Elaboration du CLS de la CCPMF
27		Création de terrains familiaux pour les gens du voyage
28	Développement économique	Etude sur la mise en place d'outils connectés pour les commerces
29		Etude sur la revalorisation des zones d'activités du territoire
30		Etudier le potentiel de création de tiers-lieux sur le territoire
31		Etude sur les hébergements touristiques
32		Mise en place d'un parcours de balade à Montgé en Goële



## **Annexe 6 - modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

En matière d'ingénierie, la communauté de communes Plaines et Monts de France travaille en collaboration avec le GIP ID 77 du Département de Seine et Marne, lui permettant d'accéder à de nombreuses offres et expertises sur des sujets variés.

Elle peut également compter sur ses ressources internes et notamment les agents du service aménagement du territoire et développement économique. Au besoin, elle fait appel à des bureaux d'études extérieurs.

Enfin, la collectivité étudie actuellement la possibilité de bénéficier, par convention, des ressources internes d'Aéroport de Paris (ADP) en matière d'ingénierie (gestion foncière).

## Annexe 7 – données de suivi techniques et financières

### Maquette financière 2021

Orientation	Action	Maitre d'ouvrage (MO)	Montant total € HT	Part MO	Part État	Part autres financeurs
Mobilité et transport	Promotion de nouvelles offres de transport (Réseau)	IDFM	400 000 € HT	400 000 €		
	Accessibilité (Travaux et mobilier)	SMG	619 689,92 € HT	619 689,92 €		
Mobilité et transport	Réalisation d'aménagements cyclables et de services associés	CCPMF	247 000 € HT	50 500 €	TEPCV : 188 800 €	ADEME : 7 700 €
		Annet sur Marne : - GTB	85 000 € HT	85 000 € HT (- subvention CEE)		CEE
		Fresnes sur Marne : - Changement luminaires salle des fêtes en LED	16 464,00 € HT	16 464,00 € HT (- subvention CEE)		CEE
		Le Pin - Changement fenêtre et portes mairie	10 841 € HT	10 841 € HT (- subvention CEE)		CEE
		Messy - Remplacement portes école et épicerie	2 928,21 € HT	2 928,21 € HT (- subvention CEE)		CEE
Patrimoine et transition énergétique	Mise en place d'un service unique de la rénovation énergétique (SURE)	CCPMF	25 424 € HT	14 850 € HT		ADEME CD 77 Région IDF 10 574 €
Patrimoine et transition énergétique	Réalisation de la salle polyvalente de Charmentray	Charmentray	533 740,99 € HT	274 740,99 € HT		Cor (Région et CD77) : 259 000 €
Patrimoine et transition énergétique	Construction d'une salle multi-activités à Précy sur Marne	Précy-sur-Marne	744 000 € HT	148 800 € HT	DETR : 595 200€	
Patrimoine et transition énergétique	Réfection de la rue de Douy à Annet	Annet-sur-Marne	111 740 € HT	98 640 € HT		Répartition produit amande de police : 13 100 €
Gestion et traitement des déchets	Mise en place de la redevance incitative	CCPMF	1 151 476 € HT	345 442,80 €		Région IDF : 76 024,80 € ADEME : 230 295,20 € Citeo : 57 573,80 €
Agriculture, alimentation et biodiversité	Démarche alimentaire et agricole - PAT	CCPMF	76 459 € HT	29 938 € HT	PNA : 46 521 € HT	
Agriculture, alimentation et biodiversité	Actions d'animation mise en valeur du patrimoine naturel (Animations)	CCPMF	1 530 € HT	1 530 € HT		
Eau et assainissement	Elaboration du schéma directeur d'assainissement des 20 communes	CCPMF	609 433,00 € HT	244 300 € HT		AESN : 426 604,00€ Département 77 : 61 471,00€

Eau et assainissement	Reconstruction de la STEP de Villevaudé	CCPMF	4 065 311,00 € HT	2 032 655,5 € HT		AESN 40% Département 10%
Eau et assainissement	Reconstruction de la STEP d'Oissey	CCPMF	5 067 813,56 €	2 657 103,56 € HT		AESN : 1 539 306 € Département 77 : 101 751 €
Eau et assainissement	Mise en conformité des parcelles privées	CCPMF	111 290 € HT	22 258 € HT	<i>Estimatif :</i> De 0 à 41 177,30 € HT	AESN : 47 854,70 € HT
Eau et assainissement	Réalisation du schéma directeur d'eau potable du SMAEP de la Goële - AMO	SMAEP de la Goële	14 000 € HT	14 000 € HT		
Eau et assainissement	Protection de la ressource en eau : Déclarations d'utilité publique	SMAEP de la Goële	163 000 € HT	32 600 € HT		AESN : 114 100 € HT Département 95 : 16 300 € HT
Cadre de vie et santé	Création d'antennes du C.I.S. et d'une navette médicale itinérante	CCPMF et communes	826 712,90 € HT (2020-2021)	94 497,65 € HT en 2021	DSIL : 708 743 € Dont 406 753,22 perçus en juillet 2021	CID : 11628,25 € ARS : 11844 €
Cadre de vie et santé	Création de la maison médicale de Charny	Charny	2 008 300€ HT	1 033 213 €	DSIL : 650 087 €	Région IDF : 250 000€ Département 77 : 50 000€ Autres : 250 000€
<b>TOTAL</b>				<b>7 734 403,81</b>	<b>1 694 528,30</b>	<b>5 560 082,25</b>

## Maquette financière 2022

Orientation	Action	Porteur de projet	Montant total € HT	Reste à charge collectivities	Part État	Part autres financeurs
Mobilité et transport	Promotion de nouvelles offres de transport	SMG	2 840 000 € HT	852 000 € HT		IDFM : 70% 1 988 000 € HT
Mobilité et transport	Réalisation d'aménagements cyclables et de services associés	CCPMF	500 000 € HT	100 000 € HT	DSLIL : 30% 150 000€	ADEME : 7 700 € Région : 50% - 250 000€
		CCPMF :	75 000 € HT		DETR : dossier à déposer	
		Cherny	5 300 € HT	5 300 € HT (- subvention CEE)		CEE
		- Changement chaudière mairie				
		- Changement chaudière appartement	8 187,28 € HT	8 187,28 € HT (- subvention CEE)		
Patrimoine et transition énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Fresnes sur Marne	66 643,50 € HT	33 321,75 € HT (- subvention CEE)		CEE SDESMS
		- Rénovation candélabres en LED	150 000 € HT	150 000 € HT (- subvention CEE)		CEE
		- Création SAS salle polyvalente				
		Saint Mesmes	25 497,63 € HT	25 497,63 € HT (- subvention CEE)		CEE
		- Remplacement chaudière mairie				
		Précý-sur-Marne :	61 000 € HT	30 500 € HT (- subvention CEE)		CEE SDESMS
		- Rénovation des candélabres en LED (60 candélabres)				
Patrimoine et transition énergétique	Mise en place d'un service unique de la rénovation énergétique (SURE)	CCPMF	25 424 € HT	14 850 € HT	/	ADEME CD 77 Région IDF 10 574 €
Patrimoine et transition énergétique	Construction d'équipements en lien avec le nouveau collège de Charny – tranche 1	CCPMF et commune de Charny	384 255,35 € HT	384 255,35 € HT		
Patrimoine et transition énergétique	Extension-Réhabilitation des Service Techniques Municipaux à Villevaudé	Villevaudé	Estimatif : 660 000 € HT	198 000 € HT	Estimatif (dossier non déposé) : DETR : 132 000 €	COR : 330 000 €

Patrimoine et transition énergétique	Création d'une Maison des Associations à Villevaudé	Villevaudé	Estimatif : 660 000 € HT	191 000 € HT	Estimatif (dossier non déposé) : DETR : 99 000 €	Estimatif : CID : 120 000 € COR : 250 000 €
Patrimoine et transition énergétique	Mise en accessibilité de la tribune du stade à Annet sur Marne	Annet-sur-Marne	119 249,88 € HT	23 849,88€	Estimatif 80 % : DETR : 95 400€	
Patrimoine et transition énergétique	Travaux d'enfouissement réseaux secs rue du général de Gaulle à Annet sur Marne	Annet-sur-Marne	522 613,5 € HT	156 935,2 €	Estimatif : DETR : 221 588,10€	SDESM : 144 090,20€
Agriculture, alimentation et biodiversité	Actions d'animation mise en valeur du patrimoine naturel (Animations)	CCPMF	5 000 € HT	5 000 € HT		
Eau et assainissement	Elaboration du schéma directeur d'assainissement des 20 communes	CCPMF	609 433,00 € HT	244 300 € HT		AESN : 426 604,00€ Département 77 : 61 471,00€
Eau et assainissement	Reconstruction de la STEP de Villevaudé	CCPMF	4 065 311,00 €HT	2 032 655,5 € HT		AESN 40% Département 10%
Eau et assainissement	Mise en séparatif des réseaux de Charny	CCPMF	705 000 € HT			AESN : à déterminer
Eau et assainissement	Etudes et aménagements pour réduire le risque d'inondation sur la CCPMF	CCPMF	1 823 660€ HT	1 823 660€ HT		
Eau et assainissement	Mise en conformité des parcelles privatives	CCPMF	150 000 € HT			
Eau et assainissement	Réalisation du schéma directeur d'eau potable du SMAEP de la Goële	SMAEP de la Goële	MOE SDAEP : 1 105 000 € AMO : 14 400 €	223 800 € HT		AESN : 783 300 € HT Département 77 : 111 900 € HT
Eau et assainissement	Renforcement du réseau de défense incendie de Saint-Mesmes	SMAEP de la Goële	275 000 € HT		DETR 2021 : 217 610€	
Eau et assainissement	Protection de la ressource en eau : Déclarations d'utilité publique	SMAEP de la Goële	163 000 € HT	32 600 € HT		AESN : 114 100 € HT Département 95 : 16 300 € HT
Eau et assainissement	Mise en service du forage d'Oissery et raccordement sur le forage de Saint-Pathus 3 - MOE	SMAEP	250 000 € HT			
Cadre de vie et santé	Création d'antennes du CIS, et d'une navette médicale itinérante	CCPMF et communes	97 500,00 € HT	725 065 € HT		Région : 25000 €
<b>TOTAL</b>			<b>15 366 475,14 €</b>	<b>7 260 777,59 €</b>	<b>915 598,10 €</b>	<b>6 671 694,70 €</b>

## **Annexe 8 – composition du comité technique et du comité de pilotage.**

### **8-1 : comité technique :**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de communes Plaines et Monts de France. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **8-2 : comité de pilotage :**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire de la Communauté de communes Plaines et Monts de France, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## **Annexe 9 – état des lieux écologique de la CCPMF**